

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1988 B 01129

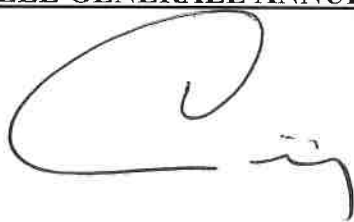
Numéro SIREN : 344 978 747

Nom ou dénomination : LE PIAN DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2020 sous le numéro de dépôt 23835

LE PIAN DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 152 449,02 €uros
Siège social : CD 2 – Lieudit Landes Grand - 33290 LE PIAN MEDOC
344 978 747 RCS BORDEAUX

COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31.01.2020 APPROUVES
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 9 SEPTEMBRE 2020

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a smaller, less distinct mark.

1 États financiers

1.1 Compte de résultat

Libellé	2020.01	2019.01
Chiffre d'affaires	57 724	57 117
Autres produits d'exploitation	268	463
Produits d'exploitation	57 992	57 580
Achats consommés	(42 754)	(42 292)
Charges externes	(5 445)	(5 228)
Impôts et taxes	(1 084)	(996)
Charges de personnel	(5 906)	(6 294)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(1 820)	(1 548)
Charges d'exploitation	(57 009)	(56 358)
Résultat d'exploitation	983	1 222
Produits financiers	9	7
Charges financières	(367)	(253)
Résultat financier	(359)	(247)
Opérations en commun	-	-
Résultat courant des entreprises intégrées	624	975
Produits exceptionnels	61	384
Charges exceptionnelles	(49)	(241)
Résultat exceptionnel	12	142
Impôts sur les résultats	(146)	(355)
Résultat net des entreprises intégrées	490	763
Dotations aux dépr. des écarts d'acquisition (impairment)	-	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	490	763
Intérêts minoritaires	34	65
Résultat net (Part du groupe)	456	697
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	2 500	2 500
Effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives	0	0
Résultat par action	182.20 €	278.87 €
Résultat dilué par action	182.20 €	278.87 €

1.2 Bilan

Libellé	Brut	Amort.	Dépréciat.	2020.01	2019.01
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-	0
Écart d'acquisition	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	148	(147)	-	0	1
Immobilisations corporelles	55 020	(14 488)	-	40 532	25 608
Immobilisations financières	1 652	-	(26)	1 626	1 817
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-
Actif immobilisé	56 819	(14 636)	(26)	42 157	27 427
Stocks et en-cours	10 544	-	-	10 544	9 964
Clients et comptes rattachés	812	-	(4)	808	377
Impôts différés - actif	317	-	-	317	334
Autres créances	3 423	-	-	3 423	3 396
Instruments financiers	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation	389	-	-	389	202
Valeurs mobilières de placement	1	-	-	1	61
Disponibilités	2 541	-	-	2 541	1 207
Actif circulant	18 028	-	(4)	18 024	15 542
Total Actif	74 847	(14 636)	(30)	60 182	42 968

Libellé	2020.01	2019.01
Capital	152	152
Primes liées au capital	-	-
Écart de réévaluation	-	-
Réserves	5 353	4 907
Résultat net (Part du groupe)	456	697
Capitaux propres (Part du groupe)	5 961	5 757
Intérêts minoritaires	525	462
Autres fonds propres	(0)	(0)
Écart d'acquisition - passif	557	596
Provisions	260	222
Impôts différés	13	11
Dettes financières	38 932	25 345
Fournisseurs et comptes rattachés	6 696	5 419
Autres dettes	7 218	5 066
Instruments financiers	-	-
Comptes de régularisation	20	90
Dettes	52 866	35 920
Total Passif	60 182	42 968

1.3 Tableau de flux de trésorerie

Libellé	2020.01	2019.01
Résultat net total des entités consolidées	490	763
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	1 816	1 449
Variation de l'impôt différé	39	119
Éléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur	-	-
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	14	(109)
Marge brute d'autofinancement	2 359	2 222
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	2 807	155
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	5 166	2 377
Capital souscrit non appelé	-	25
Acquisitions d'immobilisations	(16 708)	(6 612)
Augmentation créances immobilisées	(42)	(44)
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	(674)	2 357
Cessions d'immobilisations	3	330
Réduction des autres immobilisations financières	224	78
Incidence des variations de périmètre	(39)	(5 715)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(17 236)	(9 582)
Émissions d'emprunts	16 368	11 694
Remboursements d'emprunts	(3 242)	(2 931)
Autres dettes financières - variations	(5)	(23)
Dividendes versés des filiales	-	-
Dividendes reçus/versés de la société mère	(242)	(242)
Augmentations / réductions de capital	-	-
Cessions (acq.) nettes d'actions propres	-	-
Variation de périmètres	-	-
Autres	(0)	-
Variation nette des concours bancaires	-	-
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)	12 879	8 499
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III)	809	1 294
Trésorerie : ouverture	(6 249)	(7 543)
Trésorerie : clôture	(5 440)	(6 249)

Variation du BFR	2019.01	Dotations	Reprise	Variation	Variations de périmètre	Autres Variations	2020.01
Stocks et en-cours	9 964	-	10	571	-	-	10 544
Clients et comptes rattachés	377	(4)	5	430	-	-	808
Autres créances	3 396	-	-	27	-	-	3 423
Instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation	202	-	-	187	-	-	389
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 419	-	-	1 277	-	-	6 696
Autres dettes hors dettes s/acquis. Immos.	2 621	-	-	2 826	-	-	5 447
Instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation	90	-	-	(70)	-	-	20
Besoin en Fonds de Roulement	5 809	(4)	15	(2 818)	-	-	3 002
Variation du besoin en Fonds de Roulement	2 807						

2 Annexe aux comptes consolidés

2.1 Activité du groupe

Le groupe développe ses activités dans les domaines suivants :

- Magasin à l'enseigne E. Leclerc
- Concepts commerciaux associés : bricolage, jardinerie, culturel, sport, puériculture, parapharmacie, parfumerie, drive, station-service...
- Et à titre accessoire, la location immobilière.

2.1.1 Faits marquants

L'exercice est essentiellement marqué par la construction du nouvel hypermarché et sa galerie marchande. L'hypermarché a ouvert ses portes mi-mars 2020. La livraison de la galerie à la société devant l'exploiter a été réalisée à la même époque.

Pandémie du Covid-19

L'épidémie de Covid-19 provoque une double crise, de portée mondiale, sanitaire et économique. L'activité économique, partout dans monde, est profondément entravée par la crise sanitaire.

A la date d'arrêté des comptes consolidés, le groupe constate, conformément la communication du collège de l'Autorité des Normes Comptables du 2/4/2020, que l'application des principes comptables fondamentaux n'est pas remise en cause par les conséquence sur l'activité de la société, de la période de confinement décrété le 16.03.2020 à la suite de pandémie du Covid-19.

Pour 2020, les impacts de l'épidémie de Covid-19, dont l'ampleur, la durée, comme l'étendue géographique évoluent quotidiennement, sont aujourd'hui difficiles à évaluer. Face à cet évènement, la Société a pris les dispositions nécessaires pour assurer le mieux possible sa gestion opérationnelle.

En l'état actuel de ses connaissances, l'entité est notamment dans l'incertitude de connaître quels de ses fournisseurs ne pourront pas honorer le règlement des ristournes et autres avantages pour les clients inscrits dans les comptes à la date de la clôture du fait des difficultés financières qu'ils subiraient du fait du ralentissement économique marqué du fait de cette pandémie.

2.1.2 Éléments postérieurs à l'exercice

Hors l'information relative à la pandémie de Covid-19, la direction du groupe n'a pas d'informations particulières à mettre en évidence. Les sociétés du groupe poursuivent leurs activités conformément aux objectifs fixés par la direction.

2.2 Principes comptables

2.2.1 Date de clôture

L'exercice clos le 31/01/2020 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent était clos le 31/01/2019.

Les comptes consolidés sont arrêtés à la date du 31 janvier, date de clôture des comptes de la société principale du groupe, savoir la SAS LE PIAN DISTRIBUTION. Les deux autres sociétés d'exploitation (Le Pian Automobile et Le Pian Jardinerie) ont modifié, cet exercice, leur date de clôture au 31 janvier pour l'aligner sur celle du Pian Distribution.

Le résultat de ces deux filiales a été retenu pour 12 mois ; l'écart avec la dernière date de clôture étant inscrit au sein des capitaux propres. Seule reste avec un exercice décalé la Sci de L'Aygue Longue, filiale à quasi 100% du Pian Distribution.

Cette différence de date d'arrêté n'a pas d'effet significatif sur les comptes consolidés, toute opération significative dans l'intervall étant retenue pour l'établissement des comptes.

Dénomination	Date de clôture
SAS LE PIAN DISTRIBUTION	31/01/2020
SAS LE PIAN AUTOMOBILE	31/01/2020
SAS LE PIAN JARDIN	31/01/2020
SCI DE L'AYGUE LONGUE	31/12/2019

Au cours de l'exercice, la société Landis, intégrée à 99.98% l'an passé, a été dissoute, sans liquidation, en application des dispositions de l'article 1844-5 du code

2.2.2 Référentiel

Les comptes du Groupe sont consolidés dans le respect des principes comptables français et sont établis conformément aux dispositions du règlement comptable CRC n° 99-02.

Les comptes consolidés sont établis selon les méthodes décrites ci-après et respectent les règles et principes comptables applicables en France, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Outre les informations présentées au paragraphe « Faits marquants » les règles de présentation et les méthodes d'évaluation sont les suivantes.

2.2.3 Méthode de consolidation

Intégration globale

Les comptes des sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une autre entreprise ;
- soit de la désignation, pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise ; l'entreprise consolidante est présumée avoir effectué cette désignation lorsqu'elle a disposé, au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à quarante pour cent des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une entreprise en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet ; l'influence dominante existe dès lors que, dans les conditions décrites ci-dessus, l'entreprise consolidante a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs de la même façon qu'elle contrôle ses propres actifs.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées dans les conditions définies par le règlement comptable.

Intégration proportionnelle

Les comptes des sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord. Il résulte :

- D'un nombre limité d'associés ou d'actionnaires partageant le contrôle ; le partage du contrôle suppose qu'aucun associé ou actionnaire n'est susceptible à lui seul de pouvoir exercer un contrôle exclusif en imposant ses décisions aux autres ; l'existence d'un contrôle conjoint n'exclut pas la présence d'associés ou d'actionnaires minoritaires ne participant pas au contrôle conjoint ;
- D'un accord qui :
 - prévoit l'exercice du contrôle conjoint sur l'activité économique de l'entreprise exploitée en commun ;
 - établit les décisions qui sont essentielles à la réalisation des objectifs de l'entreprise exploitée en commun et qui nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

L'intégration proportionnelle consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée proportionnellement et les autres entreprises consolidées dans les conditions définies par le règlement comptable.

Mise en équivalence

Les comptes des sociétés dans lesquelles le groupe n'a qu'une influence notable sont intégrés selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque l'entreprise consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées dans les conditions définies par le règlement comptable.

Homogénéité des comptes

Les comptes des sociétés intégrées sont éventuellement retraités afin d'assurer leur homogénéité avec les principes comptables du groupe.

2.2.4 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et passifs, l'évaluation des aléas (positifs ou négatifs) à la date de la clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives pour le groupe portent principalement sur les actifs immobiliers, les parts de marché / écart d'acquisition et les provisions pour risques et charges.

En raison de l'incertitude inhérente à tout processus d'évaluation et d'estimation, il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

2.2.5 Monnaie d'établissement des comptes.

Les comptes consolidés sont établis en référence à l'euro ; toutes les sociétés du groupe étant installées en France.

Les données financières sont présentées, sauf mentions particulières, en K€.

2.2.6 Périmètre

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont :

Intégration globale

Malgré le taux d'intérêt sur la société SAS LE PIAN JARDIN, celle-ci est maintenue dans les comptes consolidés au regard des intérêts financiers et économiques liés à son appartenance au site E. Leclerc du Pian Médoc.

Dénomination	N° SIREN	% Intérêt (Clôture)	% Intérêt (Ouverture)	Intégration fiscale	Pays
SAS LE PIAN DISTRIBUTION	344 978 747	100.00%	100.00%	Non	France
SAS LE PIAN AUTOMOBILE	353 287 220	99.80%	100.00%	Non	France
SAS LE PIAN JARDIN	450 050 653	10.00%	10.00%	Non	France
SCI DE L'AYGUE LONGUE	401 057 856	99.58%	100.00%	Non	France

La société LANDIS, détenue au jour de l'ouverture à 99,99% a été dissoute sans liquidation au cours de l'exercice.

Intégration proportionnelle

Aucune société n'est intégrée selon la méthode proportionnelle.

Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Aucune société n'est exclue du périmètre de consolidation.

Sociétés entrées dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice

Néant

2.2.7 Changements comptables

NEANT sauf la modification du périmètre décrite au § 2.1.1

2.3 Règles et méthodes comptables

2.3.1 Méthodes comptables optionnelles

Les comptes consolidés peuvent être établis en retenant diverses méthodes, dites « méthodes optionnelles », dérogeant aux règles applicables aux comptes annuels individuels. Elles ont été appliquées comme décrit ci-dessous :

Description de la méthode optionnelle	Appliqué (Oui / Non / NA)
Constitution des provisions pour engagements de retraite et assimilés	Oui
Activation des contrats de location-financement	Oui pour les contrats significatifs
Utilisation de la méthode de l'avancement pour les opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice	NA
Étalement des frais d'émission et des primes d'émission et de remboursement des emprunts	NA
Comptabilisation au compte de résultat des écarts de conversion des créances et dettes libellées en devises	NA
Réévaluation des immobilisations	Non
Activation de certaines charges tels que frais de recherche et de développement, intérêts intercalaires sur immobilisations et/ou stocks, frais d'établissement	Non
Méthode du coût historique indexé	Non
Méthode de la valeur de remplacement pour les immobilisations et/ou les stocks	Non
Méthode LIFO pour les stocks	Non
Classement spécifique dettes / capitaux propres	Non

NA : Non Applicable car le groupe n'est pas concerné par cette méthode.

2.3.2 Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations du groupe n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle de la situation financière du groupe et de son résultat.

2.3.3 Opérations internes

Les comptes réciproques et les résultats réalisés entre sociétés consolidées sont éliminés chaque fois que leur maintien est de nature à fausser l'image du Groupe donnée par les comptes consolidés.

2.3.4 Méthode d'évaluation - Réévaluation

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Le groupe n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers au-delà des justes valeurs des actifs reconnus à l'occasion de l'entrée de sociétés dans le périmètre de consolidation.

2.3.5 Méthode de conversion des comptes des sociétés intégrées en devises

Nature

Lorsque les comptes des sociétés étrangères consolidées sont établis dans une devise autre que l'euro, la méthode de conversion retenue est la « méthode du taux de clôture » :

- Pour les éléments actifs et passifs : les valeurs sont converties au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice,
- Pour les éléments du compte de résultat, les valeurs sont converties sur la base du taux de change moyen constaté sur la durée de l'exercice.

Impact pour le groupe

Néant

2.3.6 Écarts d'acquisition

Nature

L'écart de première consolidation d'une société est réparti dans les postes appropriés du bilan consolidé ; la partie non affectée de cet écart est inscrite au poste "écart d'acquisition" à l'actif ou au passif du bilan consolidé.

Que sa durée d'utilisation soit limitée ou non, l'écart d'acquisition comptabilisé à l'actif fait l'objet d'une dépréciation lorsque sa valeur d'inventaire est inférieure à sa valeur comptable si l'on prévoit que la perte de valeur sera durable. Ces dépréciations ne sont jamais reprises.

Traitement comptable

L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif immobilisé.

L'entité détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti.

Lorsqu'il existe une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective.

L'entité doit apprécier, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle.

Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition, estimée à l'origine comme non limitée, devient limitée au regard d'un des critères cités au deuxième alinéa de cet article, un test de dépréciation est réalisé ; l'écart d'acquisition, le cas échéant déprécié, est amorti sur la durée d'utilisation résiduelle.

L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

2.3.7 Coût d'emprunts incorporés dans les actifs immobilisés

Néant

2.3.8 Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Le groupe a opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation des frais de développement à l'actif du bilan.

Les coûts de développement peuvent être comptabilisés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale. Ceci implique, pour l'entité, de respecter l'ensemble des critères suivants :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les avantages économiques futurs sont raisonnablement estimés supérieurs aux coûts engagés.

Il n'existe pas de tels actifs au sein du groupe consolidé.

Frais d'établissement

Les frais d'établissement inscrits dans les comptes individuels sont comptabilisés en charges pour l'élaboration des comptes consolidés.

Autres immobilisations incorporelles

Il s'agit essentiellement de droits de licence pour des logiciels utilisés par les sociétés du groupe. Ils sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans.

Contrat de location-financement

Le groupe n'a conclu aucun contrat de location-financement portant sur des actifs incorporels.

Indice(s) de perte de valeur / Dépréciation

Sur l'exercice, le groupe n'a pas mis en évidence d'indices, internes ou externes, de perte de valeur.

2.3.9 Immobilisations corporelles

Évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Amortissements

Amortissements des biens non décomposables : la période d'amortissement des biens non décomposables est fondée sur la durée d'utilisation. Dans le cas de l'entité cette durée d'utilisation n'est pas notablement différente de la durée d'usage retenue antérieurement à l'application du règlement CRC 2002-10.

Amortissements des biens décomposables : la période d'amortissement des biens décomposables est fondée sur la durée d'utilisation.

Durée d'amortissement : les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels sur la base de durées d'utilisation suivante :

Amortissements des biens non décomposables : la période d'amortissement des biens non décomposables est fondée sur la durée d'utilisation. Dans le cas de l'entité cette durée d'utilisation n'est pas notablement différente de la durée d'usage retenue antérieurement à l'application du règlement CRC 2002-10.

Amortissements des biens décomposables : la période d'amortissement des biens décomposables est fondée sur la durée d'utilisation.

Durée d'amortissement : les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels sur la base de durées d'utilisation suivante :

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	De 15 à 30 ans
Constructions et Agencements	De 15 à 30 ans
Matériel & outillage	De 3 à 12 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 1 à 10 ans

Composants de 2ème catégorie/provision pour grosses réparation : Quand ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements : L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle & significative d'amortissements.

Contrat de location-financement

Les contrats de location-financement, dont les conditions s'apparentent à un achat assorti d'un crédit, font l'objet d'un traitement particulier.

Les contrats de location-financement sont identifiés dans les conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété du bien au terme de la durée de location ;
- Le contrat prévoit le transfert sur option de la propriété du bien au terme de la durée de location dans de telles conditions que le transfert de propriété paraît hautement probable dès la conclusion du contrat ;
- La durée de bail recouvre pour l'essentiel la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur ;
- La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur actuelle du bien loué à la date de la conclusion du contrat.

Il s'agit pour l'essentiel en France des contrats de crédit-bail, de location longue durée ou location avec option d'achat.

Le groupe vérifie ces conditions pour les contrats les plus significatifs ou lorsque leur nombre/volume présente un impact significatif même si unitairement ils n'auraient pas été immobilisés au regard des coûts de traitement, de recherche et de suivi engendrés pour améliorer l'information financière.

Les immobilisations corporelles financées par contrat de location financement sont comptabilisées au sein des immobilisations corporelles en contrepartie de l'estimation de dettes financières que représente l'actualisation des sommes à payer au titre desdits contrats.

Les immobilisations sont amorties, sauf exception, selon les durées d'amortissement retenues par le groupe. En pratique, les valeurs résiduelles sur les matériels sont très faibles (souvent $\leq$ à 1% de la valeur d'origine) et les biens d'une durée de vie réelle proche de la durée du contrat. Aussi, les durées d'amortissement sont souvent ajustées à la durée des contrats.

La dette financière est amortie sur la durée du contrat sur la base du taux d'intérêt implicite qui permet l'actualisation de l'ensemble des sommes à verser au cours du contrat pour la location des biens.

La redevance locative est retraitée en remboursement de la dette et en charges financières. Les rythmes d'amortissements économiques des biens et d'amortissements du capital emprunté n'étant pas similaires, le résultat consolidé se trouve affecté de cette différence.

Indice(s) de perte de valeur / Dépréciation

Sur l'exercice, le groupe n'a pas mis en évidence d'indices, internes ou externes, de perte de valeur. Aussi, le groupe n'a pas mis en œuvre de tests de dépréciation.

2.3.10 Immobilisations financières

Titres de participation / Titres immobilisés

Les titres de participations / titres immobilisés non consolidés sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement :

- de Titres de diverses sociétés du mouvement LECLERC ;
- de parts sociales de banques mutualistes.

Ces titres ne sont pas consolidés car le groupe n'exerce aucun contrôle ou influence sur ces participations.

Créances rattachées à des participations

Il s'agit d'avances à des sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation non consolidée.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce compte des dépôts, autres prêts et cautionnements.

Dépréciations

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable.

2.3.11 Comptabilisation des opérations en devises

Nature

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

En fin d'exercice, les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont converties au cours de change à la date de la clôture des comptes. Les gains et pertes de change latents résultant de ces conversions sont inscrits aux comptes de résultat.

Impact sur les comptes du groupe

Le groupe n'est pas exposé à ces opérations.

2.3.12 Stocks et en-cours

Évaluation

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition sous déduction éventuelle des ristournes et sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle à la date de clôture.

Les intérêts sont exclus de la valorisation des stocks.

Contrat à long terme

Le groupe n'est pas visé par ces contrats.

Autres contrats

Les travaux de courte durée terminés et non encore facturés à la date de clôture font l'objet d'une comptabilisation en « factures à établir » et inscrit au sein du poste « clients ».

2.3.13 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

2.3.14 Placement de trésorerie / Valeurs mobilières de placement

La gestion de la trésorerie du groupe est menée dans une optique de prudence auprès d'institutions financières légalement autorisées.

Il s'agit le plus souvent de comptes à terme ou OPCVM monétaire. Le groupe est ainsi peu exposé aux risques de marché. Le rendement des excédents de trésorerie est de fait beaucoup plus exposé au risque de taux.

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

2.3.15 Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

Les titres d'autocontrôle sont les titres (C. com. art. R 233-6) :

- Émis par l'entreprise consolidante,
- Et détenus soit par elle-même, soit par des entreprises consolidées.

Le règlement CRC n° 99-02 (§ 271) a interprété cette définition des titres d'autocontrôle en la restreignant aux seuls titres de l'entreprise consolidante qui sont détenus :

- Soit par elle-même,
- Soit par les entreprises contrôlées, c'est-à-dire (Règl. n° 99-02, § 1000) les entreprises sous contrôle exclusif ou, en principe, également sous contrôle conjoint.

Le traitement comptable des titres d'autocontrôle dans les comptes consolidés dépend de leur classement comptable dans les comptes individuels de l'entreprise détentrice. Les titres d'autocontrôle classés en titres immobilisés sont portés en diminution des capitaux propres consolidés alors que ceux qui figurent en valeurs mobilières de placement sont maintenus à ce poste dans les comptes consolidés. Ce traitement comptable s'applique également aux titres d'autocontrôle détenus par une filiale.

2.3.16 Subventions

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont reprises au compte de résultat au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent. Le solde des subventions restant à virer en résultat est comptabilisé au poste « produits constatés d'avance ».

Subventions d'exploitation

Les subventions accordées sans contrepartie sont comptabilisées en produits de l'exercice, en particulier celles relatives à l'emploi de certaines catégories de personnel (ex : apprentis).

Pour celles accordées en vue du développement de projets identifiés, les produits sont constatés au compte de résultat en fonction des dépenses engagées. Le solde des subventions restant à constater en produits est comptabilisé en produits constatés d'avance.

2.3.17 Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

Toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Si elle satisfait aux conditions de constatation d'un passif, une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés à hauteur de la meilleure estimation retenue par la direction des sociétés consolidées.

Les provisions pour risques et charges sont revues à l'occasion de l'établissement des comptes consolidés. Leur évaluation est revue à la hausse ou à la baisse en fonction de la connaissance d'éléments plus précis. Les provisions sont reprises aux comptes de résultats lorsque les faits ou événements qui les avaient motivées ont cessé d'exister.

2.3.18 Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Au regard des règles de comptabilisation des passifs, un passif éventuel n'est pas comptabilisé au bilan mais est mentionné dans l'annexe.

Le groupe n'a pas détecté des passifs éventuels significatifs sauf information relative aux contrats d'échange de taux ci-après.

2.3.19 Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Dettes financières

Il s'agit pour l'essentiel d'emprunts à moyen/long terme auprès d'établissements de crédits, de concours bancaires, de la dette de participation des salariés et des dépôts en garantie reçus au titre des locations immobilières. Ces dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les comptes courants des associés, hors ceux du groupe neutralisés en tant que transactions internes, sont présentés dans le « autres dettes et comptes de régularisation ».

Ce poste comprend également la dette financière « sous-jacente » relative aux contrats de location-financement.

Étalement des frais d'émission et des primes d'émission et de remboursement des emprunts

Le groupe n'est pas concerné par ce type d'opération.

Dettes fournisseurs et autres dettes et comptes de régularisation

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Ce poste comprend les comptes courants des associés.

2.3.20 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, hors taxes, intègre les ventes réalisées dans les magasins et entrepôts, sur les sites internet, et diverses prestations réalisées par les établissements.

Les produits de ces activités sont évalués pour leur contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Ils sont reconnus comme suit :

- Les ventes de biens sont comptabilisées dès la livraison aux clients et lorsque la propriété des biens leur a été transférée ;
- Les prestations de services, telles principalement que les services attachés directement à la vente de biens ou les prestations réalisées envers des fournisseurs, ainsi que les revenus locatifs, sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus.

Les avantages accordés à la clientèle des particuliers pour leurs achats au détail sous forme de bons d'achats manuels ou crédités sur leur carte de fidélité sont constatés immédiatement en réduction sur vente. L'utilisation de la carte de fidélité n'a d'effet que sur les sommes encaissées au jour de ladite utilisation.

Les réductions sur ventes accordées aux clients à la demande des fournisseurs dans le cadre d'un partenariat commercial sont inscrites à l'actif jusqu'à leur remboursement pour les fournisseurs.

2.3.21 Résultat courant et résultat exceptionnel

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que de celles annexes qu'il assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité ordinaire et que ne sont pas supposés se reproduire de manière fréquente et régulière.

2.3.22 Résultats sectoriels

Après neutralisation des opérations internes, les activités du groupe constituent un ensemble cohérent qui ne requiert pas d'informations sectorielles complémentaires.

2.3.23 Engagements de retraite

Les salariés disposent de différents régimes de retraite. Pour les engagements à cotisations définies, celles-ci sont comptabilisées en charges au fur et mesure de leur constatation. Les autres engagements envers les salariés sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) versées au personnel. La législation française et les conventions collectives prévoient le versement d'indemnités à leur départ à la retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Ce coût actuariel est un engagement de prestations définies et comptabilisé parmi les provisions d'exploitation (dotations ou reprises).

Cette charge est estimée une fois l'an selon la méthode des unités de crédits projetées. L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement au compte de résultat.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	Exercice	Exercice précédent
Taux de croissance des salaires	1.5% / an	1% / an
Taux d'actualisation	1.5%	1,5%
Taux de rotation du personnel	Faible	1% / an constant
Taux de charges sociales et fiscales	Entre 25% et 35% - par catégorie	Entre 30% et 40% - par catégorie
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Initiative du départ	Salarié	Salarié
Table de mortalité	INSEE 2017	INSEE 2017
Méthode de calcul retenue	Rétrospective	Rétrospective

Gratification pour médailles d'honneur du travail : valeur non significative.

2.4 Impôts différés

Les impôts différés actif ou passif sont calculés en fonction de la méthode du report variable et selon une conception étendue. Le(s) taux d'imposition retenu(s) s'applique(nt) sur toutes les différences temporaires entre les résultats comptables et les résultats fiscaux de chaque entité fiscale consolidée, ainsi que sur les retraitements propres à la consolidation. Aucune imposition différée n'est toutefois déterminée ;

- Pour la différence entre la valeur fiscale des titres chez la société détentrice et la part des capitaux propres consolidés ;
- Sur les écarts d'acquisition et leurs amortissements car ils ne sont pas fiscalement déductibles ;
- Sur les actifs incorporels généralement non amortis et ne pouvant être cédés séparément de l'entité acquise.

Les impôts différés résultent, pour l'essentiel, de l'imposition des décalages temporaires, des retraitements de consolidation, de la neutralisation des profits intra-groupe et des déficits fiscaux dont le groupe estime qu'ils pourront être déduits dans un délai raisonnable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés excédant les passifs d'impôts différés sont constatés dès lors que leur récupération est probable.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Le taux d'imposition du groupe est de 31%, savoir le taux d'imposition de la société LE PIAN DISTRIBUTION aux comptes clos le 31.01.2020.

Les impositions différées ont été également évaluées sur la base du taux de 31%.

2.5 Notes sur les postes du bilan

2.5.1 Écarts d'acquisition

Libellé	2019.01	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotations	Variations de périmètre	Autres variations	2020.01
Écart d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Écart d'acquisition - Actif	-	-	-	-	-	-	-
Écart d'acquisition - passif	596	-	-	-	(39)	-	557
Écart d'acquisition - Passif	596	-	-	-	(39)	-	557

L'écart d'acquisition passif résulte de l'acquisition des titres de la SCI de l'Aygue Longue au cours de l'exercice précédent. Son devenir dépend des opérations en cours quant au devenir de l'immeuble abritant l'hypermarché actuel et après son déménagement dans le nouvel hypermarché en construction.

Les opérations en cause n'ont pas encore abouti au cours de l'exercice.

Un ajustement des frais d'acquisition au cours de l'exercice conduit à une réduction de l'écart de d'acquisition-passif.

2.5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Libellé	2019.01	Augment.	Diminution	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.01
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires, brevets ...	148	-	-	-	-	-	148
Droit au bail	-	-	-	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes s/imm. incorp.	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	148	-	-	-	-	-	148
Terrains	3 457	-	-	-	-	-	3 457
Agencements et aménagements de terrains	1 754	-	-	-	-	-	1 754
Constructions	11 107	-	-	-	-	-	11 107
Constructions sur sol d'autrui	23	-	-	-	-	-	23
Installations techniques, matériel & outillage	4 821	667	-	-	-	-	5 489
Autres immobilisations corporelles	10 267	123	(5)	-	-	-	10 386
Immobilisations corporelles en cours	6 892	15 912	-	-	-	-	22 804
Avances et acomptes s/imm. corp.	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	38 322	16 702	(5)	-	-	-	55 020
Total	38 470	16 702	(5)	-	-	-	55 167

2.5.3 Immobilisations financières

Variation

Libellé	2019.01	Augment.	Diminution	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.01
Titres de participation	0	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-	-
Titres immobilisés	1 345	6	(15)	-	5	-	1 341
Prêts	14	-	(14)	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements versés	0	-	-	-	-	-	0
Autres créances immobilisées	484	42	(210)	-	(5)	-	311
Actions propres	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 843	48	(239)	-	-	-	1 652

Échéancier

Échéancier des créances immobilisées	2020.01	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0	0	0
Prêts	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements versés	0	-	-	-	-	-	0
Autres créances immobilisées	311	35	35	35	42	38	124
Total	311	35	35	35	42	38	124

2.5.4 Amortissements - Dépréciations des actifs immobilisés

Amortissements

Libellé	2019.01	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.01
Amorts. des frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-
Amorts. des frais de développement	-	-	-	-	-	-	-
Amorts. concessions, brevets & droits similaires	(146)	(1)	-	-	-	-	(147)
Amorts. droit au bail	-	-	-	-	-	-	-
Amorts. fonds commercial	-	-	-	-	-	-	-
Amorts. des autres immos incorp.	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	(146)	(1)	-	-	-	-	(147)
Amorts. sur agenc. et aménag. de terrains	(720)	(131)	-	-	-	-	(851)
Amorts. des constructions	(2 027)	(511)	-	-	-	-	(2 538)
Amorts. des constructions sur sol d'autrui	(10)	(2)	-	-	-	-	(12)
Amorts. install. tech. matériel & outill.	(3 498)	(479)	1	-	-	-	(3 975)
Amorts. des autres immobilisations corp.	(6 459)	(654)	1	-	-	-	(7 112)
Immobilisations corporelles	(12 714)	(1 777)	2	-	-	-	(14 488)
Total	(12 860)	(1 778)	2	-	-	-	(14 636)

Libellé	2019.01	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.01
Dépréciat. sur titres immobilisés	(26)	-	-	-	-	-	(26)
Dépréciat. sur prêts	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciat. sur dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciat. sur autres créances immobilisées	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciat. sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-
Total	(26)	-	-	-	-	-	(26)

2.5.5 Stocks et en-cours

Variation

Libellé	2019.01	Augment.	Diminution	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.01
Stocks M, fournitures et aut. Approvision.	26	-	(11)	-	-	-	15
En-cours de biens	-	-	-	-	-	-	-
En-cours de services	-	-	-	-	-	-	-
Produits intermédiaires finis	-	-	-	-	-	-	-
Stocks de marchandises	9 948	582	-	-	-	-	10 529
Stocks et en-cours	9 974	582	(11)	-	-	-	10 544

Dépréciations

Libellé	2019.01	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.01
Depr. s/ stocks - MP, fourn. et approv.	-	-	-	-	-	-	-
Depr. s/ stocks - en cours de biens	-	-	-	-	-	-	-
Depr. s/ stocks - en cours de services	-	-	-	-	-	-	-
Depr. s/ stocks - produits intermédiaires finis	-	-	-	-	-	-	-
Depr. s/ stocks - marchandises	(10)	-	10	-	-	-	-
Dépréciations	(10)	-	10	-	-	-	-

Variation nette

Libellé	Brut	Dépréciat.	2020.01	Brut	Dépréciat.	2019.01
Stocks M, fournitures et aut. Approvision.	15	-	15	26	-	26
En-cours de biens	-	-	-	-	-	-
En-cours de services	-	-	-	-	-	-
Produits intermédiaires finis	-	-	-	-	-	-
Stocks de marchandises	10 529	-	10 529	9 948	(10)	9 938
Stocks et en-cours	10 544	-	10 544	9 974	(10)	9 964

2.5.6 Actif circulant - Créances

Variation

Libellé	2019.01	Augment.	Diminution	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.01
Clients et comptes rattachés	382	430	-	-	-	-	812
Clients et comptes rattachés	382	430	-	-	-	-	812
Créances sur personnel & org. Sociaux	1	6	-	-	-	-	7
Avances et acomptes versés sur commandes	1	-	(1)	-	-	-	1
Créances fiscales hors IS	716	399	-	-	-	-	1 115
État, Impôt sur les bénéfices	249	(38)	-	-	-	-	211
Comptes courants	36	156	-	-	-	-	191
Actionnaires : capital appelé non versé	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur cessions d'actifs	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances	2 393	-	(494)	-	-	-	1 899
Écart de conversion - actif	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances	3 396	522	(495)	-	-	-	3 423
Charges à répartir	-	-	-	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	202	187	-	-	-	-	389
Primes sur obligations	-	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation	202	187	-	-	-	-	389
Total	3 981	1 139	(495)	-	-	-	4 625

Dépréciations

Libellé	2019.01	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.01
Dépr. Clients et comptes rattachés	(5)	(4)	5	-	-	-	(4)
Dépr. Comptes courants	-	-	-	-	-	-	-
Dépr. Créances sur cessions d'actifs	-	-	-	-	-	-	-
Dépr. Autres créances	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation actif circulant	(5)	(4)	5	-	-	-	(4)

Variation nette

Libellé	Brut	Dépréciat.	2020.01	Brut	Dépréciat.	2019.01
Clients et comptes rattachés	812	(4)	808	382	(5)	377
Clients et comptes rattachés	812	(4)	808	382	(5)	377
Créances sur personnel & org. Sociaux	7	-	7	1	-	1
Avances et acomptes versés sur commandes	1	-	1	1	-	1
Créances fiscales hors IS	1 115	-	1 115	716	-	716
État, Impôt sur les bénéfices	211	-	211	249	-	249
Comptes courants	191	-	191	36	-	36
Actionnaires : capital appelé non versé	-	-	-	-	-	-
Créances sur cessions d'actifs	-	-	-	-	-	-
Autres créances	1 899	-	1 899	2 393	-	2 393
Écart de conversion - actif	-	-	-	-	-	-
Autres créances	3 423	-	3 423	3 396	-	3 396
Charges à répartir	-	-	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	389	-	389	202	-	202
Primes sur obligations	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation	389	-	389	202	-	202
Total	4 625	(4)	4 621	3 981	(5)	3 975

Échéancier

Échéancier de l'actif circulant	2020.01	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Clients et comptes rattachés	812	812	-	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	813	813	-	-	-	-	-
Créances sur personnel & org. Sociaux	7	7	-	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	1	1	-	-	-	-	-
Créances fiscales hors IS	1 115	1 115	-	-	-	-	-
État, Impôt sur les bénéfices	211	211	-	-	-	-	-
Comptes courants	191	191	-	-	-	-	-
Actionnaires : capital appelé non versé	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur cessions d'actifs	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances	1 899	1 899	-	-	-	-	-
Écart de conversion - actif	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances	3 423	3 423	-	-	-	-	-

2.5.7 Capitaux propres

Capital social

Le capital social de la société LE PIAN DISTRIBUTION est de 152 449,02 €, composé de 2 500 actions d'un nominal de 60.98 €.

Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

Libellé	Nb d'actions en circulation	Capital	Primes liées au capital	Écart de rééval.	Réserves	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
N-2	2 500	152	-	-	4 263	886	5 302	396
Affectation du résultat N-1	-	-	-	-	886	(886)	-	-
Distribution/ brut versé	-	-	-	-	(242)	-	(242)	-
Var. de capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat	-	-	-	-	-	697	697	65
Autres augment., diminut	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclass, restruct., chang. de méth.	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
N-1	2 500	152	-	-	4 907	697	5 757	462
Affectation du résultat N-1	-	-	-	-	697	(697)	-	-
Distribution/ brut versé	-	-	-	-	(242)	-	(242)	-
Var. de capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat	-	-	-	-	-	456	456	34
Autres augment., diminut	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclass, restruct., chang. de méth.	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	(9)	-	(9)	29
N	2 500	152	-	-	5 353	456	5 961	525

Titres en autocontrôle

Le groupe ne détient aucun titre en autocontrôle.

Plans de stocks-options / bons de souscription donnant accès au capital

Néant

2.5.8 Provisions pour risques et charges

Libellé	2019.01	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.01
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-	-	-
Prov. pensions et retraites	222	6	(1)	-	-	-	228
Pro. restructurations	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges	-	32	-	-	-	-	32
Provisions et impôts différés	222	38	(1)	-	-	-	260

2.5.9 Dettes financières

Variation

Libellé	2019.01	Augmentat.	Diminution	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.01
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts établis. de crédit	17 719	16 368	(3 242)	-	-	-	30 845
Int. courus s/emp. Oblig.	-	-	-	-	-	-	-
Int. courus s/ emprunts	13	13	(0)	-	-	-	25
Dépôts et cautionnements reçus	43	-	-	-	-	-	43
Participation des salariés	54	-	(18)	-	-	-	36
Émission titres part. & av. de l'État	-	-	-	-	-	-	-
Autres emp. & dettes financières	-	-	-	-	-	-	-
Dettes ratta. participations	-	-	-	-	-	-	-
Concours bancaires	7 516	-	-	-	-	466	7 982
Dettes financières	25 345	16 381	(3 260)	-	-	466	38 932

Échéancier

Dettes financières	2020.01	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts auprès établis. de crédit	30 845	11 003	2 727	2 422	2 024	1 825	10 844
Intérêts courus sur emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts	25	25	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements reçus	43	-	-	-	-	-	43
Participation des salariés	36	9	7	14	7	-	-
Émission titres part. & av. de l'État	-	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-	-	-	-
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-	-
Concours bancaires (trésorerie passive)	7 982	7 982	-	-	-	-	-
Dettes financières	38 932	19 019	2 734	2 436	2 031	1 825	10 887

L'endettement à deux ans prend en considération le remboursement de l'acquisition des parts de la Sci de l'Aygue Longue. Ce remboursement trouvera une contrepartie dans les projets en cours sur le devenir des immeubles détenus par le groupe.

2.5.10 Trésorerie

Libellé	2020.01	2019.01
VMP - Autres placements	1	61
Actions propres	-	-
Disponibilités	2 541	1 207
Depr. sur actions propres	-	-
Depr. sur VMP - Autres placements	-	-
Trésorerie active	2 542	1 268
Concours bancaires (trésorerie passive)	7 982	7 516
Trésorerie passive	7 982	7 516
Trésorerie nette	(5 440)	(6 249)

2.5.11 Instruments financiers

Risques de taux

Le groupe gère les risques de marché liés aux variations de taux en utilisant des instruments financiers dérivés de contrats d'échange (swap) de taux, souscrits à des fins de couverture. Les produits ou charges en résultant sont constatés au compte de résultat de manière symétrique aux charges ou produits des opérations qu'ils couvrent. Ainsi les différentiels d'intérêts à payer ou à recevoir s'échelonnent au long de la durée de vie et sont réglés aux dates prévues par les contrats.

Le groupe gère une position structurelle taux variable / taux fixe en euros afin de maîtriser le coût de ses dettes auprès des établissements de crédit.

Risques de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles d'exposer le groupe à une concentration du risque de contrepartie sont essentiellement les disponibilités, les placements.

Le groupe considère que le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait de leur grand nombre, leur diversité leur dispersion géographique en France et leur encaissement quasi immédiat quant aux ventes au détail. Il fait l'objet de provision pour dépréciation après revue par la direction.

Le groupe place ses disponibilités et investit dans des instruments de placement présentant un risque faible de perte en contrepartie d'une rentabilité moindre auprès d'établissements financiers légalement autorisés en France. Aussi, le groupe estime que les risques de défaillance de ces contreparties sont très faibles.

2.5.12 Dettes fournisseurs, Autres dettes et comptes de régularisation

Variation

Libellé	2019.01	Augmentat.	Diminution	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.01
Fournisseurs	5 419	1 277	-	-	-	-	6 696
Fournisseurs	5 419	1 277	-	-	-	-	6 696
Dettes s/ acquis. d'actifs	2 445	-	(674)	-	-	-	1 771
Vers. restant sur titres immo. non libérés	-	-	-	-	-	-	-
Avances, acomptes reçus sur commandes	4	5	-	-	-	-	9
Dettes sociales	1 127	-	(101)	-	-	-	1 026
Dettes fiscales (hors IS)	861	-	(67)	-	-	-	795
Dettes liées à l'intégration fiscale	-	-	-	-	-	-	-
État - impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-	-
Comptes courants groupe	254	-	(106)	-	-	-	148
Dividendes à payer	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	374	3 095	-	-	-	-	3 469
Écarts de conversion passif	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes et cptes régul.	5 066	3 100	(948)	-	-	-	7 218
Produits constatés d'avance	90	-	(70)	-	-	-	20
Autres dettes et cptes régul.	90	-	(70)	-	-	-	20
Total	10 575	4 377	(1 018)	-	-	-	13 934

Dettes sur acquisition d'actifs : il s'agit pour l'essentiel de dettes liées à la construction du nouvel hypermarché.

Le poste autres dettes comprend pour 3 M€ les acomptes versés au titre de la construction en VEFA de la galerie marchande ; immeuble qui sera livré au cours de l'exercice prochain.

Échéancier

Échéancier Passif circulant	2020.01	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Fournisseurs	6 696	6 696	-	-	-	-	-
Fournisseurs	6 696	6 696	-	-	-	-	-
Dettes s/ acquis. d'actifs	1 771	1 771	-	-	-	-	-
Vers. restant à effectuer sur titres immo. non libérés	-	-	-	-	-	-	-
Avances, acomptes reçus sur commandes	9	9	-	-	-	-	-
Dettes sociales	1 026	1 026	-	-	-	-	-
Dettes fiscales (hors IS)	795	795	-	-	-	-	-
Dettes liées à l'intégration fiscale	-	-	-	-	-	-	-
État - impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-	-
Comptes courants groupe	148	148	-	-	-	-	-
Dividendes à payer	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	3 469	3 469	-	-	-	-	-
Écarts de conversion passif	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	7 218	7 218	-	-	-	-	-

2.5.13 Impôts différés

Libellé	2019.01	Variation	Variations de périmètre	Autres variations	2020.01
Impôts différés - actif	334	(37)	-	19	317
Impôts différés - passif	11	2	-	-	13
Valeur nette d'impôt différé	323	(39)	-	19	303

2.6 Notes sur les postes du compte de résultat

2.6.1 Résultat par action

Le calcul du résultat par action est réalisé en tenant compte du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice en prenant en considération les dates d'émission des nouveaux titres de capital.

Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte de l'ensemble des instruments financiers potentiellement dilutifs à compter de l'ouverture de l'exercice soit de leur date d'émission lorsqu'elle intervient en cours d'exercice.

2.6.2 Chiffres d'affaires

Libellé	2020.01	2019.01
Production vendue de biens	4 165	4 175
Production vendue de services	1 218	1 048
Ventes de marchandises	52 248	51 945
Produits des activités annexes	529	574
Rabais, remises et ristournes accordés	(436)	(625)
Chiffre d'affaires	57 724	57 117

Analyse géographique

Le chiffre d'affaires est réalisé totalement en France.

Analyse sectorielle

Le chiffre d'affaires est essentiellement réalisé dans le secteur de la grande distribution, correspondant aux ventes aux clients individuels majorées des prestations de services facturées aux fournisseurs.

2.6.3 Autres produits d'exploitation - Opérations en commun

Libellé	2020.01	2019.01
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	55	25
Autres produits	88	87
Rep./Amt. & Dépr. Immo. incorporelles	-	-
Rep./Amt. & Dépr. immo. corporelles	-	-
Reprise sur provisions d'exploitation	-	-
Rep./Prov. engagements de retraite	1	84
Rep./Dépr. sur actif circulant	15	20
Transferts de charges d'exploitation	109	248
Autres produits d'exploitation	268	463

2.6.4 Achats consommés

Libellé	2020.01	2019.01
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	(103)	(99)
Variation stocks de marchandises	582	331
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	(11)	0
Achats d'études et prestations de services	-	-
Autres achats	-	-
Achats non stockés de matières et fournitures	(758)	(733)
Achats de marchandises	(42 463)	(41 791)
Achats consommés	(42 754)	(42 292)

2.6.5 Autres charges d'exploitation

Libellé	2020.01	2019.01
Sous-traitance	(396)	(398)
Crédit-bail, Location financement	0	0
Locations immobilières et charges locatives	(5)	(142)
Locations mobilières et charges locatives	(321)	(177)
Entretien et réparations	(458)	(523)
Primes d'assurances	(114)	(114)
Autres services extérieurs	(25)	(32)
Personnel détaché et intérimaire	(931)	(379)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(296)	(431)
Publicité, publications, relations publiques	(922)	(1 175)
Transport	(0)	(1)
Déplacements, missions et réceptions	(35)	(24)
Frais postaux et frais de télécommunications	(42)	(44)
Frais bancaires	(297)	(292)
Autres charges externes	(1 554)	(1 442)
Autres charges	(48)	(55)
Charges externes	(5 445)	(5 228)

Crédit-bail, Location financement : seuls les contrats les plus significatifs sont retraités

2.6.6 Impôts, taxes et versements assimilés

Libellé	2020.01	2019.01
Impôts et taxes sur rémunérations		
Autres impôts et taxes	(106)	(112)
Impôts et taxes	(978)	(884)
	(1 084)	(996)

La contribution en fonction de la valeur ajoutée, une des composantes de la contribution économique territoriale, est comptabilisée parmi les impôts et taxes.

2.6.7 Charges de personnel

Libellé	2020.01	2019.01
Rémunérations du personnel		
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(4 370)	(4 634)
Autres charges de personnel	(1 315)	(1 696)
Participation & Intéressement des salariés	(175)	85
	(46)	(49)
Charges de personnel	(5 906)	(6 294)

La participation des salariés est comptabilisée au sein des charges de personnel. Il en est de même de l'intéressement dû aux salariés.

2.6.8 Dotations aux amortissements et provisions

Libellé	2020.01	2019.01
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles		
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(1)	(2)
Dot./Amt. charges à répartir	(1 777)	(1 526)
Dot. aux provisions d'exploitation	-	-
Dot./Prov. engagements de retraite	(32)	-
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(6)	(5)
	(4)	(15)
Dotations d'exploitation	(1 820)	(1 548)

2.6.9 Résultat financier

Libellé	2020.01	2019.01
Dividendes		
Revenus de créances	0	-
Autres produits financiers	-	-
Transfert de charges financières	9	7
Reprises sur provisions	-	-
Incidence de juste valeur (produits)	-	-
	-	-
Produits financiers	9	7

Libellé	2020.01	2019.01
Charges d'intérêts		
Pertes des change	(367)	(253)
Autres charges financières	-	-
Incidence de juste valeur (charges)	-	-
Dotations aux provisions et amt des primes de remb. Obligations	-	-
	-	-
Charges financières	(367)	(253)

2.6.10 Résultat exceptionnel

Les éléments en résultat exceptionnel ont été comptabilisés selon les méthodes définies par le plan comptable français.

Les produits et charges du compte de résultat exceptionnel incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation est peu liée à l'exploitation courante du groupe, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

Libellé	2020.01	2019.01
Produits de cession d'actifs	3	330
Autres Produits exceptionnels	58	54
Reprises sur provisions	-	0
Transfert de charges exceptionnelles	-	-
Subv. invest. virées au résultat de l'exercice	-	-
Incidence des changements de méthode et juste valeur	-	-
Produits exceptionnels	61	384

Libellé	2020.01	2019.01
Valeurs nettes comptables des actifs cédés	(18)	(221)
Autres charges exceptionnelles	(31)	(21)
Dotations aux provisions et amortis. exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	(49)	(241)

2.6.11 Charge et preuve d'impôt

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt sur les bénéfices exigible par chaque entité du groupe, corrigée des impôts différés. Ces derniers résultent des différences temporaires entre la constatation des charges et produits dans les comptes individuels et ceux retenus dans les comptes consolidés.

Charge d'impôt

Libellé	2020.01	2019.01
Impôt sur les bénéfices	(107)	(236)
Impôts différés	(39)	(119)
Impôts sur les résultats	(146)	(355)

Preuve d'impôt

Libellé	2020.01	2019.01
Taux d'imposition de la mère	31.00%	33.33%
Résultat net consolidé	490	763
Dot. Écart acquisition	-	-
Résultat net consolidé imposable	490	763
Impôt sur les bénéfices comptabilisé	146	355
Résultat avant impôt	636	1 117
Impôt Théorique	197	372
Impôt Comptabilisé	146	355
Écart impôt théorique/ Impôt comptabilisé	(51)	(18)
Décalages permanents	56	50
Crédit d'impôt & réduction d'impôt	(85)	(92)
Écart de taux	(23)	24
Autres	1	(0)
Justification des écarts	(51)	(18)

Intégration fiscale

Le groupe n'a pas mis en œuvre d'intégration fiscale.

2.7 Autres Informations

2.7.1 Effectifs

Le règlement ANC 2016-07 du 4/11/2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 28 décembre 2016 précise que l'effectif à mentionner est le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice déterminé comme la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile, ou de l'exercice comptable lorsque celui-ci ne coïncide pas avec l'année civile, liés à l'entreprise par un contrat de travail.

Cet effectif est donc uniquement celui des salariés et ne prend pas en compte l'importance de l'emploi au regard de la durée normale de travail au sein de l'entité.

L'effectif moyen des entreprises consolidées par intégration globale, s'analyse comme suit :

Effectif moyen interne	2020.01	2019.01
Effectif moyen interne	193	214
Cadres	24	24
Agents de maîtrise et techniciens	14	15
Employés	156	175

2.7.2 Engagements hors-bilan

Dans le cadre de sa participation au mouvement E. LECLERC, certaines des sociétés du groupe ont donné leur garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E. LECLERC,

De même certaines sociétés du groupe ont elles-mêmes reçu la garantie d'autres centres E. LECLERC pour leurs propres engagements financiers.

Les dettes financières du groupe sont garanties par des inscriptions immobilières, des nantissements de titres ou du fonds de commerce et par des cautions apportées par d'autres centres E. Leclerc.

2.7.3 Rémunération des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas servie car elle a pour effet de fournir des renseignements de caractère individuel.

2.7.4 Rémunération des commissaires aux comptes

Rémunérations des commissaires aux comptes (en €)	2020.01	2019.01
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	31 441	30 490
RIVIERE GAUDRIE ET AUTRES	19 434	18 815
EXCO ECAF	12 007	11 675
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes		

2.7.5 Parties liées

Transactions entre entreprises liées

Informations relatives aux transactions avec les entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle : nature des relations entre les entreprises liées, nature et éléments de ces opérations nécessaires à la compréhension du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie : NEANT

Transactions avec des parties liées

Transactions effectuées avec des parties liées qui ne sont pas internes au groupe consolidé lorsque celles-ci présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché : NEANT

LE PIAN DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée
au capital de 152 449,02 euros
Siège social : Route de Pauillac - CD2Landes Grand, 33290 LE PIAN
MEDOC
344 978 747 RCS BORDEAUX

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU 09 SEPTEMBRE 2020

Exercice clos le 31 janvier 2020

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, je vous ai réunis en Assemblée Générale Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 janvier 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Je vous donnerai toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 janvier 2020, notre activité est restée sensiblement la même avec une légère augmentation de notre chiffre d'affaires de 1,30 % et une légère augmentation de nos charges d'exploitation.

Notre bénéfice est en légère diminution.

L'exercice a été essentiellement marqué par la construction du nouvel hypermarché qui a ouvert ses portes à la mi-mars 2020 tout comme la nouvelle galerie marchande.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 janvier 2020, date de clôture du dernier exercice, il est à noter deux événements majeurs :

- L'ouverture du nouvel hypermarché à la mise mars 2020
- La crise du COVID 19. A ce stade et compte tenu de l'ampleur, de la durée, il est difficile à ce jour, de déterminer l'ensemble des impacts sur les résultats de la société, y compris les avantages potentiels des actions gouvernementales. La Direction du groupe a pris toutes les dispositions afin de répondre aux Directives des Autorités Françaises, protéger la santé des collaborateurs et assurer la continuité de l'exploitation des opérations. Les principales mesures concernent le recours au décalage des échéances des dettes financières auprès des établissements de crédit.

Activités en matière de recherche et de développement

Je vous informe que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Il est difficile de prévoir les impacts de la crise du Covid 19. Néanmoins, l'activité de ce nouvel hypermarché est satisfaisante compte tenu des circonstances.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Notre société n'est pas en mesure, sur le plan technique et comptable, d'apporter les informations requises.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Je complète ces informations par les éléments suivants :

	Pourcentage de capital détenu	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net
LE PIAN AUTOMOBILE	100 %	643 449 €	2 220 443 €	29 917 €
LE PIAN DEVELOPPEMENT	20 %	329 179 €	0 €	68 836 €
LE PIAN JARDIN	10 %	559 674 €	2 956 462 €	43 059 €
LOGISIMMO	10,71 %	498 902 €	0 €	196 194 €
SC DE L'AYGUE LONGUE	100 %	5 753 390 €	93 007 €	(247 987) €

COMPTES CONSOLIDÉS

Au 31 janvier 2020, le périmètre de consolidation du groupe LE PIAN DISTRIBUTION comprenait les sociétés suivantes :

- LE PIAN AUTOMOBILE
- LE PIAN JARDIN
- SC DE L'AYGUE LONGUE

Je vous présenterai ci-après le rapport sur la gestion du groupe et les comptes consolidés de l'exercice écoulé et vous demandons, conformément aux dispositions statutaires, de bien vouloir approuver les comptes consolidés.

PRÊTS CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ

La Société n'a consenti aucun prêt entrant dans le cadre du dispositif prévu aux articles L.511-6, 3 bis et suivants du Code monétaire et financier.

SANCTIONS POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

La Société n'a fait l'objet d'aucune sanction telle que visée à l'article L.464-2, I, al.5 du Code du commerce.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Je vais vous présenter en détail les comptes annuels que je sou mets à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 53 189 220 euros contre 52 460 348 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 1,39%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 249 520 euros contre 354 172 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -29,55%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 40 189 072 euros contre 39 766 873 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,06%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 5 030 778 euros contre 4 708 285 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 6,85%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 900 081 euros contre 743 790 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 21,01%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 3 754 387 euros contre 3 957 436 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -5,13%.

Le montant des charges sociales s'élève à 1 335 780 euros contre 1 439 700 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -7,22%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 163 personnes contre 178 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de -8,43%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 994 906 euros contre 1 078 518 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -7,75%.

Le montant des autres charges s'élève à 43 506 euros contre 51 015 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -14,72%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 52 248 509 euros contre 51 745 617 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,97%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 1 190 231 euros contre 1 068 903 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 11,35%.

Compte tenu d'un résultat financier de -259 558 euros (-135 378 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 930 673 euros contre 933 525 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,31%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -79 358 euros contre 66 834 euros pour l'exercice précédent.

- de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise d'un montant de 45 755 euros contre 48 839 euros pour l'exercice précédent,

- d'un impôt sur les sociétés de 86 219 euros contre 205 475 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 719 340,74 euros contre un bénéfice de 746 045,60 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -3,58%.

Au 31 janvier 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 61 110 446 euros contre 43 656 270 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 39,98%.

Proposition d'affectation du résultat

Je vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 719 340,74 euros.

Je vous propose également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2020 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	719 340,74 euros
------------------------	------------------

A titre de dividendes	242 000,00 euros
-----------------------	------------------

Soit 96,80 euros par action

Le solde	477 340,74 euros
----------	------------------

En totalité au compte "Autres réserves" qui s'élève ainsi à 9 889 143,05 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 9 septembre 2020.

Je vous informe que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 241 419,20 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2020 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 580,80 euros.

Je vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je vous rappelle que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 janvier 2017 :

242 000,00 euros, soit 96,80 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 241 419,20 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 580,80 euros

Exercice clos le 31 janvier 2018 :

242 000,00 euros, soit 96,80 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 241 419,20 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 580,80 euros

Exercice clos le 31 janvier 2019 :

242 000,00 euros, soit 96,80 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 241 419,20 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 580,80 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, je vous demande enfin d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 6 023 euros, ainsi que l'impôt correspondant de 1 686 euros.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Je vous demande, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Je vous précise qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

NOMINATION D'UN NOUVEAU CONSEIL DE PARRAINAGE

Enfin, je vais vous proposer de nommer un nouveau Conseil de Parrainage.

En conclusion, je souhaite que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien me donner quitus de ma gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Je vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions que je soumets à votre vote.

Fait à LE PIAN MEDOC
Le 25 août 2020


Le Président
Christian SOLVICHE

Le Pian Distribution

Société par Actions Simplifiée au Capital de 152.449 €

Siren n°344.978.747 // Ape n°4711 F

Siège Social : Lieu-dit Les Landes Grand - CD N°2
33290 Le Pian Médoc

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31/01/2020**

Le Pian Distribution		Exercice 31/01/2020	
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés		Page n°1/5 (+ 23 pages annexées)	
SCP Rivière – Gaudrie & autres BP 104 - Les Berges de l'Isle - 189 Avenue Foch - 33501 Libourne Cedex Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux		Exco Ecaf 174 Avenue du Truc – BP 60275 – 33700 Mérignac Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux	

Le Pian Distribution
Société par Actions Simplifiée au Capital de 152.449 €
Siren n°344.978.747 // Ape n°4711 F
Siège Social : Lieu-dit Les Landes Grand - CD N°2
33290 Le Pian Médoc

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31/01/2020**

A l'assemblée générale de la société Le Pian Distribution,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **Le Pian Distribution** relatifs à l'exercice clos le **31/01/2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 02/06/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **01/02/2019** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Le Pian Distribution		Exercice 31/01/2020	
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés		Page n°2/5 (+ 23 pages annexées)	
SCP Rivière – Gaudrie & autres BP 104 - Les Berges de l'Isle - 189 Avenue Foch - 33501 Libourne Cedex Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux		Exco Ecdf 174 Avenue du Truc – BP 60275 – 33700 Mérignac Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux	

↳ Les notes n°2.2.3, 2.2.6 et 2.3.1 à 2.3.6 de l'annexe précisent les principes comptables appliqués par le Groupe pour établir les comptes consolidés. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de ces méthodes et de leur application correcte dans les comptes consolidés.

↳ Les notes 2.4, 2.5.13 et 2.6.11 de l'annexe précisent les modalités de traitement et de prise en compte des impôts différés dans les comptes consolidés. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues et des impôts différés activés dans les comptes consolidés.

↳ Le montant des immobilisations corporelles s'élève à 40,5 M€ en valeur nette comptable, soit 67 % du total de l'actif des comptes consolidés.

La note 2.3.9 de l'annexe précise les modalités appliquées par le Groupe pour comptabiliser la valeur brute des immobilisations corporelles et les amortissements de ces immobilisations.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons notamment vérifié le caractère approprié desdites méthodes appliquées, leur correcte mise en œuvre dans les comptes et l'information financière fournie dans les tableaux 2.5.2 et 2.5.4 de l'annexe des comptes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le **Président**.

Le Pian Distribution		Exercice 31/01/2020	
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés		Page n°3/5 (+ 23 pages annexées)	
SCP Rivière – Gaudrie & autres BP 104 - Les Berges de l'Isle - 189 Avenue Foch - 33501 Libourne Cedex Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux		Exco Ecaf 174 Avenue du Truc - BP 60275 - 33700 Mérignac Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux	

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

✎ Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

✎ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

✎ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

✎ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

✎ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

Le Pian Distribution		Exercice 31/01/2020	
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés		Page n°4/5 (+ 23 pages annexées)	
SCP Rivière – Gaudrie & autres BP 104 - Les Berges de l'Isle - 189 Avenue Foch - 33501 Libourne Cedex Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux		Exco Ecaf 174 Avenue du Truc - BP 60275 - 33700 Mérignac Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux	

↳ Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Libourne et à Mérignac, le 24/08/2020

Les commissaires aux comptes

SCP Rivière – Gaudrie & autres
Frédéric Grizel
Associé



Exco Ecaf
Antoine Cochet
Associé



Le Pian Distribution		Exercice 31/01/2020	
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés		Page n°5/5 (+ 23 pages annexées)	
SCP Rivière – Gaudrie & autres BP 104 - Les Berges de l'Isle - 189 Avenue Foch - 33501 Libourne Cedex Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux		Exco Ecaf 174 Avenue du Truc - BP 60275 - 33700 Mérignac Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Bordeaux	

SAS LE PIAN DISTRIBUTION

Comptes consolidés
Au 31-01-2020

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

Sommaire

1 États financiers

1.1 Compte de résultat

1.2 Bilan

1.3 Tableaux de flux de trésorerie

2 Annexe

2.1 Activité du groupe

2.2 Principes comptables

2.3 Règles et méthodes comptables

2.4 Impôts différés

2.5 Notes sur les postes du bilan

2.6 Notes sur les postes du compte de résultat

2.7 Informations diverses

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

1 États financiers

1.1 Compte de résultat

Libellé	2020.01	2019.01
Chiffre d'affaires	57 724	57 117
Autres produits d'exploitation	268	463
Produits d'exploitation	57 992	57 580
Achats consommés	(42 754)	(42 292)
Charges externes	(5 445)	(5 228)
Impôts et taxes	(1 084)	(996)
Charges de personnel	(5 906)	(6 294)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(1 820)	(1 548)
Charges d'exploitation	(57 009)	(56 358)
Résultat d'exploitation	983	1 222
Produits financiers	9	7
Charges financières	(367)	(253)
Résultat financier	(359)	(247)
Opérations en commun	-	-
Résultat courant des entreprises intégrées	624	975
Produits exceptionnels	61	384
Charges exceptionnelles	(49)	(241)
Résultat exceptionnel	12	142
Impôts sur les résultats	(146)	(355)
Résultat net des entreprises intégrées	490	763
Dotations aux dépr. des écarts d'acquisition (impairment)	-	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	490	763
Intérêts minoritaires	34	65
Résultat net (Part du groupe)	456	697
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	2 500	2 500
Effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives	0	0
Résultat par action	182.20 €	278.87 €
Résultat dilué par action	182.20 €	278.87 €

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

1.2 Bilan

Libellé	Brut	Amort.	Dépréciat.	2020.01	2019.01
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-	0
Écart d'acquisition	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	148	(147)	-	0	1
Immobilisations corporelles	55 020	(14 488)	-	40 532	25 608
Immobilisations financières	1 652	-	(26)	1 626	1 817
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-
Actif immobilisé	56 819	(14 636)	(26)	42 157	27 427
Stocks et en-cours	10 544	-	-	10 544	9 964
Clients et comptes rattachés	812	-	(4)	808	377
Impôts différés - actif	317	-	-	317	334
Autres créances	3 423	-	-	3 423	3 396
Instruments financiers	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation	389	-	-	389	202
Valeurs mobilières de placement	1	-	-	1	61
Disponibilités	2 541	-	-	2 541	1 207
Actif circulant	18 028	-	(4)	18 024	15 542
Total Actif	74 847	(14 636)	(30)	60 182	42 968

Libellé	2020.01	2019.01
Capital	152	152
Primes liées au capital	-	-
Écart de réévaluation	-	-
Réserves	5 353	4 907
Résultat net (Part du groupe)	456	697
Capitaux propres (Part du groupe)	5 961	5 757
Intérêts minoritaires	525	462
Autres fonds propres	(0)	(0)
Écart d'acquisition - passif	557	596
Provisions	260	222
Impôts différés	13	11
Dettes financières	38 932	25 345
Fournisseurs et comptes rattachés	6 696	5 419
Autres dettes	7 218	5 066
Instruments financiers	-	-
Comptes de régularisation	20	90
Dettes	52 866	35 920
Total Passif	60 182	42 968

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

1.3 Tableau de flux de trésorerie

Libellé	2020.01	2019.01
Résultat net total des entités consolidées	490	763
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	1 816	1 449
Variation de l'impôt différé	39	119
Éléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur	-	-
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	14	(109)
Marge brute d'autofinancement	2 359	2 222
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	2 807	155
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	5 166	2 377
Capital souscrit non appelé	-	25
Acquisitions d'immobilisations	(16 708)	(6 612)
Augmentation créances immobilisées	(42)	(44)
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	(674)	2 357
Cessions d'immobilisations	3	330
Réduction des autres immobilisations financières	224	78
Incidence des variations de périmètre	(39)	(5 715)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(17 236)	(9 582)
Émissions d'emprunts	16 368	11 694
Remboursements d'emprunts	(3 242)	(2 931)
Autres dettes financières - variations	(5)	(23)
Dividendes versés des filiales	-	-
Dividendes reçus/versés de la société mère	(242)	(242)
Augmentations / réductions de capital	-	-
Cessions (acq.) nettes d'actions propres	-	-
Variation de périmètres	-	-
Autres	(0)	-
Variation nette des concours bancaires	-	-
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)	12 879	8 499
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III)	809	1 294
Trésorerie : ouverture	(6 249)	(7 543)
Trésorerie : clôture	(5 440)	(6 249)

Variation du BFR	2019.01	Dotations	Reprise	Variation	Variations de périmètre	Autres Variations	2020.01
Stocks et en-cours	9 964	-	10	571	-	-	10 544
Clients et comptes rattachés	377	(4)	5	430	-	-	808
Autres créances	3 396	-	-	27	-	-	3 423
Instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation	202	-	-	187	-	-	389
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 419	-	-	1 277	-	-	6 696
Autres dettes hors dettes s/acquis. Immos.	2 621	-	-	2 826	-	-	5 447
Instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation	90	-	-	(70)	-	-	20
Besoin en Fonds de Roulement	5 809	(4)	15	(2 818)	-	-	3 002
Variation du besoin en Fonds de Roulement	2 807						

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

2 Annexe aux comptes consolidés

2.1 Activité du groupe

Le groupe développe ses activités dans les domaines suivants :

- Magasin à l'enseigne E. Leclerc
- Concepts commerciaux associés : bricolage, jardinerie, culturel, sport, puériculture, parapharmacie, parfumerie, drive, station-service...
- Et à titre accessoire, la location immobilière.

2.1.1 Faits marquants

L'exercice est essentiellement marqué par la construction du nouvel hypermarché et sa galerie marchande. L'hypermarché a ouvert ses portes mi-mars 2020. La livraison de la galerie à la société devant l'exploiter a été réalisée à la même époque.

Pandémie du Covid-19

L'épidémie de Covid-19 provoque une double crise, de portée mondiale, sanitaire et économique. L'activité économique, partout dans monde, est profondément entravée par la crise sanitaire.

A la date d'arrêté des comptes consolidés, le groupe constate, conformément la communication du collège de l'Autorité des Normes Comptables du 2/4/2020, que l'application des principes comptables fondamentaux n'est pas remise en cause par les conséquence sur l'activité de la société, de la période de confinement décrété le 16.03.2020 à la suite de pandémie du Covid-19.

Pour 2020, les impacts de l'épidémie de Covid-19, dont l'ampleur, la durée, comme l'étendue géographique évoluent quotidiennement, sont aujourd'hui difficiles à évaluer. Face à cet événement, la Société a pris les dispositions nécessaires pour assurer le mieux possible sa gestion opérationnelle.

En l'état actuel de ses connaissances, l'entité est notamment dans l'incertitude de connaître quels de ses fournisseurs ne pourront pas honorer le règlement des ristournes et autres avantages pour les clients inscrits dans les comptes à la date de la clôture du fait des difficultés financières qu'ils subiraient du fait du ralentissement économique marqué du fait de cette pandémie.

2.1.2 Éléments postérieurs à l'exercice

Hors l'information relative à la pandémie de Covid-19, la direction du groupe n'a pas d'informations particulières à mettre en évidence. Les sociétés du groupe poursuivent leurs activités conformément aux objectifs fixés par la direction.

2.2 Principes comptables

2.2.1 Date de clôture

L'exercice clos le 31/01/2020 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent était clos le 31/01/2019.

Les comptes consolidés sont arrêtés à la date du 31 janvier, date de clôture des comptes de la société principale du groupe, savoir la SAS LE PIAN DISTRIBUTION. Les deux autres sociétés d'exploitation (Le Pian Automobile et Le Pian Jardinerie) ont modifié, cet exercice, leur date de clôture au 31 janvier pour l'aligner sur celle du Pian Distribution.

Le résultat de ces deux filiales a été retenu pour 12 mois ; l'écart avec la dernière date de clôture étant inscrit au sein des capitaux propres. Seule reste avec un exercice décalé la Sci de L'Aygue Longue, filiale à quasi 100% du Pian Distribution.

Cette différence de date d'arrêté n'a pas d'effet significatif sur les comptes consolidés, toute opération significative dans l'intervall étant retenue pour l'établissement des comptes.

Dénomination	Date de clôture
SAS LE PIAN DISTRIBUTION	31/01/2020
SAS LE PIAN AUTOMOBILE	31/01/2020
SAS LE PIAN JARDIN	31/01/2020
SCI DE L'AYGUE LONGUE	31/12/2019

Au cours de l'exercice, la société Landis, intégrée à 99.98% l'an passé, a été dissoute, sans liquidation, en application des dispositions de l'article 1844-5 du code

2.2.2 Référentiel

Les comptes du Groupe sont consolidés dans le respect des principes comptables français et sont établis conformément aux dispositions du règlement comptable CRC n° 99-02.

Les comptes consolidés sont établis selon les méthodes décrites ci-après et respectent les règles et principes comptables applicables en France, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Outre les informations présentées au paragraphe « Faits marquants » les règles de présentation et les méthodes d'évaluation sont les suivantes.

2.2.3 Méthode de consolidation

Intégration globale

Les comptes des sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une autre entreprise ;
- soit de la désignation, pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise : l'entreprise consolidante est présumée avoir effectué cette désignation lorsqu'elle a disposé, au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à quarante pour cent des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une entreprise en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet ; l'influence dominante existe dès lors que, dans les conditions décrites ci-dessus, l'entreprise consolidante a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs de la même façon qu'elle contrôle ses propres actifs.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées dans les conditions définies par le règlement comptable.

Intégration proportionnelle

Les comptes des sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord. Il résulte :

- D'un nombre limité d'associés ou d'actionnaires partageant le contrôle ; le partage du contrôle suppose qu'aucun associé ou actionnaire n'est susceptible à lui seul de pouvoir exercer un contrôle exclusif en imposant ses décisions aux autres ; l'existence d'un contrôle conjoint n'exclut pas la présence d'associés ou d'actionnaires minoritaires ne participant pas au contrôle conjoint ;
- D'un accord qui :
 - prévoit l'exercice du contrôle conjoint sur l'activité économique de l'entreprise exploitée en commun ;
 - établit les décisions qui sont essentielles à la réalisation des objectifs de l'entreprise exploitée en commun et qui nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

L'intégration proportionnelle consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée proportionnellement et les autres entreprises consolidées dans les conditions définies par le règlement comptable.

Mise en équivalence

Les comptes des sociétés dans lesquelles le groupe n'a qu'une influence notable sont intégrés selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque l'entreprise consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées dans les conditions définies par le règlement comptable.

Homogénéité des comptes

Les comptes des sociétés intégrées sont éventuellement retraités afin d'assurer leur homogénéité avec les principes comptables du groupe.

2.2.4 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et passifs, l'évaluation des aléas (positifs ou négatifs) à la date de la clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives pour le groupe portent principalement sur les actifs immobiliers, les parts de marché / écart d'acquisition et les provisions pour risques et charges.

En raison de l'incertitude inhérente à tout processus d'évaluation et d'estimation, il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

2.2.5 Monnaie d'établissement des comptes.

Les comptes consolidés sont établis en référence à l'euro ; toutes les sociétés du groupe étant installées en France.

Les données financières sont présentées, sauf mentions particulières, en K€.

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

2.2.6 Périmètre

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont :

Intégration globale

Malgré le taux d'intérêt sur la société SAS LE PIAN JARDIN, celle-ci est maintenue dans les comptes consolidés au regard des intérêts financiers et économiques liés à son appartenance au site E. Leclerc du Pian Médoc.

Dénomination	N° SIREN	% Intérêt (Clôture)	% Intérêt (Ouverture)	Intégration fiscale	Pays
SAS LE PIAN DISTRIBUTION	344 978 747	100.00%	100.00%	Non	France
SAS LE PIAN AUTOMOBILE	353 287 220	99.80%	100.00%	Non	France
SAS LE PIAN JARDIN	450 050 653	10.00%	10.00%	Non	France
SCI DE L'AYGUE LONGUE	401 057 856	99.58%	100.00%	Non	France

La société LANDIS, détenue au jour de l'ouverture à 99,99% a été dissoute sans liquidation au cours de l'exercice.

Intégration proportionnelle :

Aucune société n'est intégrée selon la méthode proportionnelle.

Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Aucune société n'est exclue du périmètre de consolidation.

Sociétés entrées dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice

Néant

2.2.7 Changements comptables

NEANT sauf la modification du périmètre décrite au § 2.1.1

2.3 Règles et méthodes comptables

2.3.1 Méthodes comptables optionnelles

Les comptes consolidés peuvent être établis en retenant diverses méthodes, dites « méthodes optionnelles », dérogeant aux règles applicables aux comptes annuels individuels. Elles ont été appliquées comme décrit ci-dessous :

Description de la méthode optionnelle	Appliqué (Oui / Non / NA)
Constitution des provisions pour engagements de retraite et assimilés	Oui
Activation des contrats de location-financement	Oui pour les contrats significatifs
Utilisation de la méthode de l'avancement pour les opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice	NA
Étalement des frais d'émission et des primes d'émission et de remboursement des emprunts	NA
Comptabilisation au compte de résultat des écarts de conversion des créances et dettes libellées en devises	NA
Réévaluation des immobilisations	Non
Activation de certaines charges tels que frais de recherche et de développement, intérêts intercalaires sur immobilisations et/ou stocks, frais d'établissement	Non
Méthode du coût historique indexé	Non
Méthode de la valeur de remplacement pour les immobilisations et/ou les stocks	Non
Méthode LIFO pour les stocks	Non
Classement spécifique dettes / capitaux propres	Non

NA : Non Applicable car le groupe n'est pas concerné par cette méthode.

2.3.2 Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations du groupe n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle de la situation financière du groupe et de son résultat.

2.3.3 Opérations internes

Les comptes réciproques et les résultats réalisés entre sociétés consolidées sont éliminés chaque fois que leur maintien est de nature à fausser l'image du Groupe donnée par les comptes consolidés.

2.3.4 Méthode d'évaluation - Réévaluation

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Le groupe n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers au-delà des justes valeurs des actifs reconnus à l'occasion de l'entrée de sociétés dans le périmètre de consolidation.

2.3.5 Méthode de conversion des comptes des sociétés intégrées en devises

Nature

Lorsque les comptes des sociétés étrangères consolidées sont établis dans une devise autre que l'euro, la méthode de conversion retenue est la « méthode du taux de clôture » :

- Pour les éléments actifs et passifs : les valeurs sont converties au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.
- Pour les éléments du compte de résultat, les valeurs sont converties sur la base du taux de change moyen constaté sur la durée de l'exercice.

Impact pour le groupe

Néant

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

2.3.6 Écarts d'acquisition

Nature

L'écart de première consolidation d'une société est réparti dans les postes appropriés du bilan consolidé ; la partie non affectée de cet écart est inscrite au poste "écart d'acquisition" à l'actif ou au passif du bilan consolidé.

Que sa durée d'utilisation soit limitée ou non, l'écart d'acquisition comptabilisé à l'actif fait l'objet d'une dépréciation lorsque sa valeur d'inventaire est inférieure à sa valeur comptable si l'on prévoit que la perte de valeur sera durable. Ces dépréciations ne sont jamais reprises.

Traitement comptable

L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif immobilisé.

L'entité détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti.

Lorsqu'il existe une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective.

L'entité doit apprécier, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle.

Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition, estimée à l'origine comme non limitée, devient limitée au regard d'un des critères cités au deuxième alinéa de cet article, un test de dépréciation est réalisé ; l'écart d'acquisition, le cas échéant déprécié, est amorti sur la durée d'utilisation résiduelle.

L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

2.3.7 Coût d'emprunts incorporés dans les actifs immobilisés

Néant

2.3.8 Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Le groupe a opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation des frais de développement à l'actif du bilan.

Les coûts de développement peuvent être comptabilisés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale. Ceci implique, pour l'entité, de respecter l'ensemble des critères suivants :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les avantages économiques futurs sont raisonnablement estimés supérieurs aux coûts engagés.

Il n'existe pas de tels actifs au sein du groupe consolidé.

Frais d'établissement

Les frais d'établissement inscrits dans les comptes individuels sont comptabilisés en charges pour l'élaboration des comptes consolidés.

Autres immobilisations incorporelles

Il s'agit essentiellement de droits de licence pour des logiciels utilisés par les sociétés du groupe. Ils sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans.

Contrat de location-financement

Le groupe n'a conclu aucun contrat de location-financement portant sur des actifs incorporels.

Indice(s) de perte de valeur / Dépréciation

Sur l'exercice, le groupe n'a pas mis en évidence d'indices, internes ou externes, de perte de valeur.

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

2.3.9 Immobilisations corporelles

Évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Amortissements

Amortissements des biens non décomposables : la période d'amortissement des biens non décomposables est fondée sur la durée d'utilisation. Dans le cas de l'entité cette durée d'utilisation n'est pas notablement différente de la durée d'usage retenue antérieurement à l'application du règlement CRC 2002-10.

Amortissements des biens décomposables : la période d'amortissement des biens décomposables est fondée sur la durée d'utilisation.

Durée d'amortissement : les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels sur la base de durées d'utilisation suivante :

Amortissements des biens non décomposables : la période d'amortissement des biens non décomposables est fondée sur la durée d'utilisation. Dans le cas de l'entité cette durée d'utilisation n'est pas notablement différente de la durée d'usage retenue antérieurement à l'application du règlement CRC 2002-10.

Amortissements des biens décomposables : la période d'amortissement des biens décomposables est fondée sur la durée d'utilisation.

Durée d'amortissement : les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels sur la base de durées d'utilisation suivante :

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	De 15 à 30 ans
Constructions et Agencements	De 15 à 30 ans
Matériel & outillage	De 3 à 12 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 1 à 10 ans

Composants de 2ème catégorie/provision pour grosses réparation : Quand ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements : L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle & significative d'amortissements.

Contrat de location-financement

Les contrats de location-financement, dont les conditions s'apparentent à un achat assorti d'un crédit, font l'objet d'un traitement particulier.

Les contrats de location-financement sont identifiés dans les conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété du bien au terme de la durée de location ;
- Le contrat prévoit le transfert sur option de la propriété du bien au terme de la durée de location dans de telles conditions que le transfert de propriété paraît hautement probable dès la conclusion du contrat ;
- La durée de bail recouvre pour l'essentiel la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur ;
- La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur actuelle du bien loué à la date de la conclusion du contrat.

Il s'agit pour l'essentiel en France des contrats de crédit-bail, de location longue durée ou location avec option d'achat.

Le groupe vérifie ces conditions pour les contrats les plus significatifs ou lorsque leur nombre/volume présente un impact significatif même si unitairement ils n'auraient pas été immobilisés au regard des coûts de traitement, de recherche et de suivi engendrés pour améliorer l'information financière.

Les immobilisations corporelles financées par contrat de location financement sont comptabilisées au sein des immobilisations corporelles en contrepartie de l'estimation de dettes financières que représente l'actualisation des sommes à payer au titre desdits contrats.

Les immobilisations sont amorties, sauf exception, selon les durées d'amortissement retenues par le groupe. En pratique, les valeurs résiduelles sur les matériels sont très faibles (souvent $\leq$ à 1% de la valeur d'origine) et les biens d'une durée de vie réelle proche de la durée du contrat. Aussi, les durées d'amortissement sont souvent ajustées à la durée des contrats.

La dette financière est amortie sur la durée du contrat sur la base du taux d'intérêt implicite qui permet l'actualisation de l'ensemble des sommes à verser au cours du contrat pour la location des biens.

La redevance locative est retraitée en remboursement de la dette et en charges financières. Les rythmes d'amortissements économiques des biens et d'amortissements du capital emprunté n'étant pas similaires, le résultat consolidé se trouve affecté de cette différence.

Indice(s) de perte de valeur / Dépréciation

Sur l'exercice, le groupe n'a pas mis en évidence d'indices, internes ou externes, de perte de valeur. Aussi, le groupe n'a pas mis en œuvre de tests de dépréciation.

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

2.3.10 Immobilisations financières

Titres de participation / Titres immobilisés

Les titres de participations / titres immobilisés non consolidés sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement :

- de Titres de diverses sociétés du mouvement LECLERC ;
- de parts sociales de banques mutualistes.

Ces titres ne sont pas consolidés car le groupe n'exerce aucun contrôle ou influence sur ces participations.

Créances rattachées à des participations

Il s'agit d'avances à des sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation non consolidée.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce compte des dépôts, autres prêts et cautionnements.

Dépréciations

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable.

2.3.11 Comptabilisation des opérations en devises

Nature

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

En fin d'exercice, les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont converties au cours de change à la date de la clôture des comptes. Les gains et pertes de change latents résultant de ces conversions sont inscrits aux comptes de résultat.

Impact sur les comptes du groupe

Le groupe n'est pas exposé à ces opérations.

2.3.12 Stocks et en-cours

Évaluation

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition sous déduction éventuelle des ristournes et sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle à la date de clôture.

Les intérêts sont exclus de la valorisation des stocks.

Contrat à long terme

Le groupe n'est pas visé par ces contrats.

Autres contrats

Les travaux de courte durée terminés et non encore facturés à la date de clôture font l'objet d'une comptabilisation en « factures à établir » et inscrit au sein du poste « clients ».

2.3.13 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

2.3.14 Placement de trésorerie / Valeurs mobilières de placement

La gestion de la trésorerie du groupe est menée dans une optique de prudence auprès d'institutions financières légalement autorisées.

Il s'agit le plus souvent de comptes à terme ou OPCVM monétaire. Le groupe est ainsi peu exposé aux risques de marché. Le rendement des excédents de trésorerie est de fait beaucoup plus exposé au risque de taux.

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

2.3.15 Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

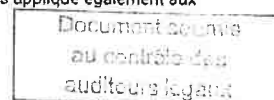
Les titres d'autocontrôle sont les titres (C. com. art. R 233-6) :

- Émis par l'entreprise consolidante,
- Et détenus soit par elle-même, soit par des entreprises consolidées.

Le règlement CRC n° 99-02 (§ 271) a interprété cette définition des titres d'autocontrôle en la restreignant aux seuls titres de l'entreprise consolidante qui sont détenus :

- Soit par elle-même,
- Soit par les entreprises contrôlées, c'est-à-dire (Règl. n° 99-02, § 1000) les entreprises sous contrôle exclusif ou, en principe, également sous contrôle conjoint.

Le traitement comptable des titres d'autocontrôle dans les comptes consolidés dépend de leur classement comptable dans les comptes individuels de l'entreprise détentrice. Les titres d'autocontrôle classés en titres immobilisés sont portés en diminution des capitaux propres consolidés alors que ceux qui figurent en valeurs mobilières de placement sont maintenus à ce poste dans les comptes consolidés. Ce traitement comptable s'applique également aux titres d'autocontrôle détenus par une filiale.



2.3.16 Subventions

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont reprises au compte de résultat au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent.

Le solde des subventions restant à virer en résultat est comptabilisé au poste « produits constatés d'avance ».

Subventions d'exploitation

Les subventions accordées sans contrepartie sont comptabilisées en produits de l'exercice, en particulier celles relatives à l'emploi de certaines catégories de personnel (ex : apprentis).

Pour celles accordées en vue du développement de projets identifiés, les produits sont constatés au compte de résultat en fonction des dépenses engagées. Le solde des subventions restant à constater en produits est comptabilisé en produits constatés d'avance.

2.3.17 Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

Toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Si elle satisfait aux conditions de constatation d'un passif, une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés à hauteur de la meilleure estimation retenue par la direction des sociétés consolidées.

Les provisions pour risques et charges sont revues à l'occasion de l'établissement des comptes consolidés. Leur évaluation est revue à la hausse ou à la baisse en fonction de la connaissance d'éléments plus précis. Les provisions sont reprises aux comptes de résultats lorsque les faits ou événements qui les avaient motivées ont cessé d'exister.

2.3.18 Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Au regard des règles de comptabilisation des passifs, un passif éventuel n'est pas comptabilisé au bilan mais est mentionné dans l'annexe.

Le groupe n'a pas détecté des passifs éventuels significatifs sauf information relative aux contrats d'échange de taux ci-après.

2.3.19 Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Dettes financières

Il s'agit pour l'essentiel d'emprunts à moyen/long terme auprès d'établissements de crédits, de concours bancaires, de la dette de participation des salariés et des dépôts en garantie reçus au titre des locations immobilières. Ces dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les comptes courants des associés, hors ceux du groupe neutralisés en tant que transactions internes, sont présentés dans le « autres dettes et comptes de régularisation ».

Ce poste comprend également la dette financière « sous-jacente » relative aux contrats de location-financement.

Étalement des frais d'émission et des primes d'émission et de remboursement des emprunts

Le groupe n'est pas concerné par ce type d'opération.

Dettes fournisseurs et autres dettes et comptes de régularisation

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Ce poste comprend les comptes courants des associés.

2.3.20 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, hors taxes, intègre les ventes réalisées dans les magasins et entrepôts, sur les sites internet, et diverses prestations réalisées par les établissements.

Les produits de ces activités sont évalués pour leur contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Ils sont reconnus comme suit :

- Les ventes de biens sont comptabilisées dès la livraison aux clients et lorsque la propriété des biens leur a été transférée ;
- Les prestations de services, telles principalement que les services attachés directement à la vente de biens ou les prestations réalisées envers des fournisseurs, ainsi que les revenus locatifs, sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus.

Les avantages accordés à la clientèle des particuliers pour leurs achats au détail sous forme de bons d'achats manuels ou crédités sur leur carte de fidélité sont constatés immédiatement en réduction sur vente. L'utilisation de la carte de fidélité n'a d'effet que sur les sommes encaissées au jour de ladite utilisation.

Les réductions sur ventes accordées aux clients à la demande des fournisseurs dans le cadre d'un partenariat commercial sont inscrites à l'actif jusqu'à leur remboursement pour les fournisseurs.

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

2.3.21 Résultat courant et résultat exceptionnel

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que de celles annexes qu'il assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité ordinaire et que ne sont pas supposés se reproduire de manière fréquente et régulière.

2.3.22 Résultats sectoriels

Après neutralisation des opérations internes, les activités du groupe constituent un ensemble cohérent qui ne requiert pas d'informations sectorielles complémentaires.

2.3.23 Engagements de retraite

Les salariés disposent de différents régimes de retraite. Pour les engagements à cotisations définies, celles-ci sont comptabilisées en charges au fur et mesure de leur constatation. Les autres engagements envers les salariés sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) versées au personnel. La législation française et les conventions collectives prévoient le versement d'indemnités à leur départ à la retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Ce coût actuariel est un engagement de prestations définies et comptabilisé parmi les provisions d'exploitation (dotations ou reprises).

Cette charge est estimée une fois l'an selon la méthode des unités de crédits projetées. L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement au compte de résultat.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	Exercice	Exercice précédent
Taux de croissance des salaires	1.5% / an	1% / an
Taux d'actualisation	1.5%	1.5%
Taux de rotation du personnel	Faible	1% / an constant
Taux de charges sociales et fiscales	Entre 25% et 35% - par catégorie	Entre 30% et 40% - par catégorie
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Initiative du départ	Salarié	Salarié
Table de mortalité	INSEE 2017	INSEE 2017
Méthode de calcul retenue	Rétrospective	Rétrospective

Gratification pour médailles d'honneur du travail : valeur non significative.

2.4 Impôts différés

Les impôts différés actif ou passif sont calculés en fonction de la méthode du report variable et selon une conception étendue. Le(s) taux d'imposition retenu(s) s'applique(nt) sur toutes les différences temporaires entre les résultats comptables et les résultats fiscaux de chaque entité fiscale consolidée, ainsi que sur les retraitements propres à la consolidation. Aucune imposition différée n'est toutefois déterminée :

- Pour la différence entre la valeur fiscale des titres chez la société détentrice et la part des capitaux propres consolidés ;
- Sur les écarts d'acquisition et leurs amortissements car ils ne sont pas fiscalement déductibles ;
- Sur les actifs incorporels généralement non amortis et ne pouvant être cédés séparément de l'entité acquise.

Les impôts différés résultent, pour l'essentiel, de l'imposition des décalages temporaires, des retraitements de consolidation, de la neutralisation des profits intra-groupe et des déficits fiscaux dont le groupe estime qu'ils pourront être déduits dans un délai raisonnable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés excédant les passifs d'impôts différés sont constatés dès lors que leur récupération est probable.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Le taux d'imposition du groupe est de 31%, savoir le taux d'imposition de la société LE PIAN DISTRIBUTION aux comptes clos le 31.01.2020.

Les impositions différées ont été également évaluées sur la base du taux de 31%.

2.5 Notes sur les postes du bilan

2.5.1 Écarts d'acquisition

Libellé	2019.01	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotations	Variations de périmètre	Autres variations	2020.01
Écart d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Écart d'acquisition - Actif	-	-	-	-	-	-	-
Écart d'acquisition - passif	596	-	-	-	(39)	-	557
Écart d'acquisition - Passif	596	-	-	-	(39)	-	557

L'écart d'acquisition passif résulte de l'acquisition des titres de la SCI de l'Aygue Longue au cours de l'exercice précédent. Son devenir dépend des opérations en cours quant au devenir de l'immeuble abritant l'hypermarché actuel et après son déménagement dans le nouvel hypermarché en construction.

Les opérations en cause n'ont pas encore abouti au cours de l'exercice.

Un ajustement des frais d'acquisition au cours de l'exercice conduit à une réduction de l'écart de d'acquisition-passif.

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

2.5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Libellé	2019.01	Augment.	Diminution	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.01
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires, brevets ...	148	-	-	-	-	-	148
Droit au bail	-	-	-	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes s/imm. incorp.	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	148	-	-	-	-	-	148
Terrains	3 457	-	-	-	-	-	3 457
Agencements et aménagements de terrains	1 754	-	-	-	-	-	1 754
Constructions	11 107	-	-	-	-	-	11 107
Constructions sur sol d'autrui	23	-	-	-	-	-	23
Installations techniques, matériel & outillage	4 821	667	-	-	-	-	5 489
Autres immobilisations corporelles	10 267	123	(5)	-	-	-	10 386
Immobilisations corporelles en cours	6 892	15 912	-	-	-	-	22 804
Avances et acomptes s/imm. corp.	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	38 322	16 702	(5)	-	-	-	55 020
Total	38 470	16 702	(5)	-	-	-	55 167

2.5.3 Immobilisations financières

Variation

Libellé	2019.01	Augment.	Diminution	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.01
Titres de participation	0	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-	-
Titres immobilisés	1 345	6	(15)	-	5	-	1 341
Prêts	14	-	(14)	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements versés	0	-	-	-	-	-	0
Autres créances immobilisées	484	42	(210)	-	(5)	-	311
Actions propres	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 843	48	(239)	-	-	-	1 652

Échéancier

Échéancier des créances immobilisées	2020.01	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0	0	0
Prêts	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements versés	0	-	-	-	-	-	0
Autres créances immobilisées	311	35	35	35	42	38	124
Total	311	35	35	35	42	38	124

2.5.4 Amortissements - Dépréciations des actifs immobilisés

Amortissements

Libellé	2019.01	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.01
Amorts. des frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-
Amorts. des frais de développement	-	-	-	-	-	-	-
Amorts. concessions, brevets & droits similaires	(146)	(1)	-	-	-	-	(147)
Amorts. droit au bail	-	-	-	-	-	-	-
Amorts. fonds commercial	-	-	-	-	-	-	-
Amorts. des autres immos incorp.	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	(146)	(1)	-	-	-	-	(147)
Amorts. sur agenc. et aménag. de terrains	(720)	(131)	-	-	-	-	(851)
Amorts. des constructions	(2 027)	(511)	-	-	-	-	(2 538)
Amorts. des constructions sur sol d'autrui	(10)	(2)	-	-	-	-	(12)
Amorts. install. tech. matériel & outill.	(3 498)	(479)	1	-	-	-	(3 975)
Amorts. des autres immobilisations corp.	(6 459)	(654)	1	-	-	-	(7 112)
Immobilisations corporelles	(12 714)	(1 777)	2	-	-	-	(14 488)
Total	(12 860)	(1 778)	2	-	-	-	(14 636)

Libellé	2019.01	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.01
Dépréciat. sur titres immobilisés	(26)	-	-	-	-	-	(26)
Dépréciat. sur prêts	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciat. sur dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciat. sur autres créances immobilisées	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciat. sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-
Total	(26)	-	-	-	-	-	(26)

2.5.5 Stocks et en-cours

Variation

Libellé	2019.01	Augment.	Diminution	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.01
Stocks M, fournitures et aut. Approvision.	26	-	(11)	-	-	-	15
En-cours de biens	-	-	-	-	-	-	-
En-cours de services	-	-	-	-	-	-	-
Produits intermédiaires finis	-	-	-	-	-	-	-
Stocks de marchandises	9 948	582	-	-	-	-	10 529
Stocks et en-cours	9 974	582	(11)	-	-	-	10 544

Dépréciations

Libellé	2019.01	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.01
Depr. s/ stocks - MP, fourn. et approv.	-	-	-	-	-	-	-
Depr. s/ stocks - en cours de biens	-	-	-	-	-	-	-
Depr. s/ stocks - en cours de services	-	-	-	-	-	-	-
Depr. s/ stocks - produits intermédiaires finis	-	-	-	-	-	-	-
Depr. s/ stocks - marchandises	(10)	-	10	-	-	-	-
Dépréciations	(10)	-	10	-	-	-	-

Variation nette

Libellé	Brut	Dépréciat.	2020.01	Brut	Dépréciat.	2019.01
Stocks M, fournitures et aut. Approvision.	15	-	15	26	-	26
En-cours de biens	-	-	-	-	-	-
En-cours de services	-	-	-	-	-	-
Produits intermédiaires finis	-	-	-	-	-	-
Stocks de marchandises	10 529	-	10 529	9 948	(10)	9 938
Stocks et en-cours	10 544	-	10 544	9 974	(10)	9 964

Document communiqué
au contrôle des
auditeurs légaux

2.5.6 Actif circulant - Créances

Variation

Libellé	2019.01	Augment.	Diminution	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.01
Clients et comptes rattachés	382	430	-	-	-	-	812
Clients et comptes rattachés	382	430	-	-	-	-	812
Créances sur personnel & org. Sociaux	1	6	-	-	-	-	7
Avances et acomptes versés sur commandes	1	-	(1)	-	-	-	1
Créances fiscales hors IS	716	399	-	-	-	-	1.115
État, Impôt sur les bénéfices	249	(38)	-	-	-	-	211
Comptes courants	36	156	-	-	-	-	191
Actionnaires : capital appelé non versé	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur cessions d'actifs	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances	2 393	-	(494)	-	-	-	1 899
Écart de conversion - actif	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances	3 396	522	(495)	-	-	-	3 423
Charges à répartir	-	-	-	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	202	187	-	-	-	-	389
Primes sur obligations	-	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation	202	187	-	-	-	-	389
Total	3 981	1 139	(495)	-	-	-	4 625

Dépréciations

Libellé	2019.01	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.01
Dépr. Clients et comptes rattachés	(5)	(4)	5	-	-	-	(4)
Dépr. Comptes courants	-	-	-	-	-	-	-
Dépr. Créances sur cessions d'actifs	-	-	-	-	-	-	-
Dépr. Autres créances	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation actif circulant	(5)	(4)	5	-	-	-	(4)

Variation nette

Libellé	Brut	Dépréciat.	2020.01	Brut	Dépréciat.	2019.01
Clients et comptes rattachés	812	(4)	808	382	(5)	377
Clients et comptes rattachés	812	(4)	808	382	(5)	377
Créances sur personnel & org. Sociaux	7	-	7	1	-	1
Avances et acomptes versés sur commandes	1	-	1	1	-	1
Créances fiscales hors IS	1 115	-	1 115	716	-	716
État, Impôt sur les bénéfices	211	-	211	249	-	249
Comptes courants	191	-	191	36	-	36
Actionnaires : capital appelé non versé	-	-	-	-	-	-
Créances sur cessions d'actifs	-	-	-	-	-	-
Autres créances	1 899	-	1 899	2 393	-	2 393
Écart de conversion - actif	-	-	-	-	-	-
Autres créances	3 423	-	3 423	3 396	-	3 396
Charges à répartir	-	-	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	389	-	389	202	-	202
Primes sur obligations	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation	389	-	389	202	-	202
Total	4 625	(4)	4 621	3 981	(5)	3 975

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

Échéancier

Échéancier de l'actif circulant	2020.01	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Clients et comptes rattachés	812	812	-	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	813	813	-	-	-	-	-
Créances sur personnel & org. Sociaux	7	7	-	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	1	1	-	-	-	-	-
Créances fiscales hors IS	1 115	1 115	-	-	-	-	-
État, Impôt sur les bénéfices	211	211	-	-	-	-	-
Comptes courants	191	191	-	-	-	-	-
Actionnaires : capital appelé non versé	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur cessions d'actifs	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances	1 899	1 899	-	-	-	-	-
Écart de conversion - actif	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances	3 423	3 423	-	-	-	-	-

2.5.7 Capitaux propres

Capital social

Le capital social de la société LE PIAN DISTRIBUTION est de 152 449.02 €, composé de 2 500 actions d'un nominal de 60.98 €.

Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

Libellé	Nb d'actions en circulation	Capital	Primes liées au capital	Écart de rééval.	Réserves	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
N-2	2 500	152	-	-	4 263	886	5 302	396
Affectation du résultat N-1	-	-	-	-	886	(886)	-	-
Distribution/ brut versé	-	-	-	-	(242)	-	(242)	-
Var. de capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat	-	-	-	-	-	697	697	65
Autres augment., diminut	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclass, restruct., chang. de méth.	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
N-1	2 500	152	-	-	4 907	697	5 757	462
Affectation du résultat N-1	-	-	-	-	697	(697)	-	-
Distribution/ brut versé	-	-	-	-	(242)	-	(242)	-
Var. de capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat	-	-	-	-	-	456	456	34
Autres augment., diminut	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclass, restruct., chang. de méth.	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	(9)	-	(9)	29
N	2 500	152	-	-	5 353	456	5 961	525

Titres en autocontrôle

Le groupe ne détient aucun titre en autocontrôle.

Plans de stocks-options / bons de souscription donnant accès au capital

Néant

2.5.8 Provisions pour risques et charges

Libellé	2019.01	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.01
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-	-	-
Prov. pensions et retraites	222	6	(1)	-	-	-	228
Pro. restructurations	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges	-	32	-	-	-	-	32
Provisions et impôts différés	222	38	(1)	-	-	-	260

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

2.5.9 Dettes financières

Variation

Libellé	2019.01	Augmentat.	Diminution	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.01
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts établis. de crédit	17 719	16 368	(3 242)	-	-	-	30 845
Int. courus s/emp. Oblig.	-	-	-	-	-	-	-
Int. courus s/ emprunts	13	13	(0)	-	-	-	25
Dépôts et cautionnements reçus	43	-	-	-	-	-	43
Participation des salariés	54	-	(18)	-	-	-	36
Émission titres part. & av. de l'État	-	-	-	-	-	-	-
Autres emp. & dettes financières	-	-	-	-	-	-	-
Dettes ratta. participations	-	-	-	-	-	-	-
Concours bancaires	7 516	-	-	-	-	466	7 982
Dettes financières	25 345	16 381	(3 260)	-	-	466	38 932

Échéancier

Dettes financières	2020.01	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts auprès établis. de crédit	30 845	11 003	2 727	2 422	2 024	1 825	10 844
Intérêts courus sur emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts	25	25	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements reçus	43	-	-	-	-	-	43
Participation des salariés	36	9	7	14	7	-	-
Émission titres part. & av. de l'État	-	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-	-	-	-
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-	-
Concours bancaires (trésorerie passive)	7 982	7 982	-	-	-	-	-
Dettes financières	38 932	19 019	2 734	2 436	2 031	1 825	10 887

L'endettement à deux ans prend en considération le remboursement de l'acquisition des parts de la Sci de l'Aygue Longue. Ce remboursement trouvera une contrepartie dans les projets en cours sur le devenir des immeubles détenus par le groupe.

2.5.10 Trésorerie

Libellé	2020.01	2019.01
VMP - Autres placements	1	61
Actions propres	-	-
Disponibilités	2 541	1 207
Depr. sur actions propres	-	-
Depr. sur VMP - Autres placements	-	-
Trésorerie active	2 542	1 268
Concours bancaires (trésorerie passive)	7 982	7 516
Trésorerie passive	7 982	7 516
Trésorerie nette	(5 440)	(6 249)

2.5.11 Instruments financiers

Risques de taux

Le groupe gère les risques de marché liés aux variations de taux en utilisant des instruments financiers dérivés de contrats d'échange (swap) de taux, souscrits à des fins de couverture. Les produits ou charges en résultant sont constatés au compte de résultat de manière symétrique aux charges ou produits des opérations qu'ils couvrent. Ainsi les différentiels d'intérêts à payer ou à recevoir s'échelonnent au long de la durée de vie et sont réglés aux dates prévues par les contrats.

Le groupe gère une position structurelle taux variable / taux fixe en euros afin de maîtriser le coût de ses dettes auprès des établissements de crédit.

Risques de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles d'exposer le groupe à une concentration du risque de contrepartie sont essentiellement les disponibilités, les placements.

Le groupe considère que le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait de leur grand nombre, leur diversité leur dispersion géographique en France et leur encaissement quasi immédiat quant aux ventes au détail. Il fait l'objet de provision pour dépréciation après revue par la direction.

Le groupe place ses disponibilités et investit dans des instruments de placement présentant un risque faible de perte en contrepartie d'une rentabilité moindre auprès d'établissements financiers légalement autorisés en France. Aussi, le groupe estime que les risques de défaillance de ces contreparties sont très faibles.

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

2.5.12 Dettes fournisseurs, Autres dettes et comptes de régularisation

Variation

Libellé	2019.01	Augmentat.	Diminution	Variations de périmètre	Reclassement	Autres variations	2020.01
Fournisseurs	5 419	1 277	-	-	-	-	6 696
Fournisseurs	5 419	1 277	-	-	-	-	6 696
Dettes s/ acquis. d'actifs	2 445	-	(674)	-	-	-	1 771
Vers. restant sur titres immo. non libérés	-	-	-	-	-	-	-
Avances, acomptes reçus sur commandes	4	5	-	-	-	-	9
Dettes sociales	1 127	-	(101)	-	-	-	1 026
Dettes fiscales (hors IS)	861	-	(67)	-	-	-	795
Dettes liées à l'intégration fiscale	-	-	-	-	-	-	-
État - impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-	-
Comptes courants groupe	254	-	(106)	-	-	-	148
Dividendes à payer	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	374	3 095	-	-	-	-	3 469
Écarts de conversion passif	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes et cptes régul.	5 066	3 100	(948)	-	-	-	7 218
Produits constatés d'avance	90	-	(70)	-	-	-	20
Autres dettes et cptes régul.	90	-	(70)	-	-	-	20
Total	10 575	4 377	(1 018)	-	-	-	13 934

Dettes sur acquisition d'actifs : il s'agit pour l'essentiel de dettes liées à la construction du nouvel hypermarché.

Le poste autres dettes comprend pour 3 M€ les acomptes versés au titre de la construction en VEFA de la galerie marchande ; immeuble qui sera livré au cours de l'exercice prochain.

Échéancier

Échéancier Passif circulant	2020.01	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Fournisseurs	6 696	6 696	-	-	-	-	-
Fournisseurs	6 696	6 696	-	-	-	-	-
Dettes s/ acquis. d'actifs	1 771	1 771	-	-	-	-	-
Vers. restant à effectuer sur titres immo. non libérés	-	-	-	-	-	-	-
Avances, acomptes reçus sur commandes	9	9	-	-	-	-	-
Dettes sociales	1 026	1 026	-	-	-	-	-
Dettes fiscales (hors IS)	795	795	-	-	-	-	-
Dettes liées à l'intégration fiscale	-	-	-	-	-	-	-
État - impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-	-
Comptes courants groupe	148	148	-	-	-	-	-
Dividendes à payer	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	3 469	3 469	-	-	-	-	-
Écarts de conversion passif	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	7 218	7 218	-	-	-	-	-

2.5.13 Impôts différés

Libellé	2019.01	Variation	Variations de périmètre	Autres variations	2020.01
Impôts différés - actif	334	(37)	-	19	317
Impôts différés - passif	11	2	-	-	13
Valeur nette d'impôt différé	323	(39)	-	19	303

2.6 Notes sur les postes du compte de résultat

2.6.1 Résultat par action

Le calcul du résultat par action est réalisé en tenant compte du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice en prenant en considération les dates d'émission des nouveaux titres de capital.

Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte de l'ensemble des instruments financiers potentiellement dilutifs à compter de l'ouverture de l'exercice soit de leur date d'émission lorsqu'elle intervient en cours d'exercice.

Document communiqué
au contrôle des
auditeurs légaux

2.6.2 Chiffres d'affaires

Libellé	2020.01	2019.01
Production vendue de biens	4 165	4 175
Production vendue de services	1 218	1 048
Ventes de marchandises	52 248	51 945
Produits des activités annexes	529	574
Rabais, remises et ristournes accordés	(436)	(625)
Chiffre d'affaires	57 724	57 117

Analyse géographique

Le chiffre d'affaires est réalisé totalement en France.

Analyse sectorielle

Le chiffre d'affaires est essentiellement réalisé dans le secteur de la grande distribution, correspondant aux ventes aux clients individuels majorées des prestations de services facturées aux fournisseurs.

2.6.3 Autres produits d'exploitation - Opérations en commun

Libellé	2020.01	2019.01
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	55	25
Autres produits	88	87
Rep./Amt. & Dépr. immo. incorporelles	-	-
Rep./Amt. & Dépr. immo. corporelles	-	-
Reprise sur provisions d'exploitation	-	-
Rep./Prov. engagements de retraite	1	84
Rep./Dépr. sur actif circulant	15	20
Transferts de charges d'exploitation	109	248
Autres produits d'exploitation	268	463

2.6.4 Achats consommés

Libellé	2020.01	2019.01
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	(103)	(99)
Variation stocks de marchandises	582	331
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	(11)	0
Achats d'études et prestations de services	-	-
Autres achats	-	-
Achats non stockés de matières et fournitures	(758)	(733)
Achats de marchandises	(42 463)	(41 791)
Achats consommés	(42 754)	(42 292)

2.6.5 Autres charges d'exploitation

Libellé	2020.01	2019.01
Sous-traitance	(396)	(398)
Crédit-bail, Location financement	0	0
Locations immobilières et charges locatives	(5)	(142)
Locations mobilières et charges locatives	(321)	(177)
Entretien et réparations	(458)	(523)
Primes d'assurances	(114)	(114)
Autres services extérieurs	(25)	(32)
Personnel détaché et intérimaire	(931)	(379)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(296)	(431)
Publicité, publications, relations publiques	(922)	(1 175)
Transport	(0)	(1)
Déplacements, missions et réceptions	(35)	(24)
Frais postaux et frais de télécommunications	(42)	(44)
Frais bancaires	(297)	(292)
Autres charges externes	(1 554)	(1 442)
Autres charges	(48)	(55)
Charges externes	(5 445)	(5 228)

Crédit-bail, Location financement : seuls les contrats les plus significatifs sont retraités

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

2.6.6 Impôts, taxes et versements assimilés

Libellé	2020.01	2019.01
Impôts et taxes sur rémunérations	(106)	(112)
Autres impôts et taxes	(978)	(884)
Impôts et taxes	(1 084)	(996)

La contribution en fonction de la valeur ajoutée, une des composantes de la contribution économique territoriale, est comptabilisée parmi les impôts et taxes.

2.6.7 Charges de personnel

Libellé	2020.01	2019.01
Rémunérations du personnel	(4 370)	(4 634)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(1 315)	(1 696)
Autres charges de personnel	(175)	85
Participation & Intéressement des salariés	(46)	(49)
Charges de personnel	(5 906)	(6 294)

La participation des salariés est comptabilisée au sein des charges de personnel. Il en est de même de l'intéressement dû aux salariés.

2.6.8 Dotations aux amortissements et provisions

Libellé	2020.01	2019.01
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(1)	(2)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(1 777)	(1 526)
Dot./Amt. charges à répartir	-	-
Dot. aux provisions d'exploitation	(32)	-
Dot/Prov. engagements de retraite	(6)	(5)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(4)	(15)
Dotations d'exploitation	(1 820)	(1 548)

2.6.9 Résultat financier

Libellé	2020.01	2019.01
Dividendes	0	-
Revenus de créances	-	-
Autres produits financiers	9	7
Transfert de charges financières	-	-
Reprises sur provisions	-	-
Incidence de juste valeur (produits)	-	-
Produits financiers	9	7

Libellé	2020.01	2019.01
Charges d'intérêts	(367)	(253)
Pertes des change	-	-
Autres charges financières	-	-
Incidence de juste valeur (charges)	-	-
Dotations aux provisions et amt des primes de remb. Obligations	-	-
Charges financières	(367)	(253)

2.6.10 Résultat exceptionnel

Les éléments en résultat exceptionnel ont été comptabilisés selon les méthodes définies par le plan comptable français.

Les produits et charges du compte de résultat exceptionnel incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation est peu liée à l'exploitation courante du groupe, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

Libellé	2020.01	2019.01
Produits de cession d'actifs	3	330
Autres Produits exceptionnels	58	54
Reprises sur provisions	-	0
Transfert de charges exceptionnelles	-	-
Subv. invest. virées au résultat de l'exercice	-	-
Incidence des changements de méthode et juste valeur	-	-
Produits exceptionnels	61	384

Libellé	2020.01	2019.01
Valeurs nettes comptables des actifs cédés	(18)	(221)
Autres charges exceptionnelles	(31)	(21)
Dotations aux provisions et amortis. exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	(49)	(241)

2.6.11 Charge et preuve d'impôt

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt sur les bénéfices exigible par chaque entité du groupe, corrigée des impôts différés. Ces derniers résultent des différences temporaires entre la constatation des charges et produits dans les comptes individuels et ceux retenus dans les comptes consolidés.

Charge d'impôt

Libellé	2020.01	2019.01
Impôt sur les bénéfices	(107)	(236)
Impôts différés	(39)	(119)
Impôts sur les résultats	(146)	(355)

Preuve d'impôt

Libellé	2020.01	2019.01
Taux d'imposition de la mère	31.00%	33.33%
Résultat net consolidé	490	763
Dot. Écart acquisition	-	-
Résultat net consolidé imposable	490	763
Impôt sur les bénéfices comptabilisé	146	355
Résultat avant impôt	636	1 117
Impôt Théorique	197	372
Impôt Comptabilisé	146	355
Écart impôt théorique/ Impôt comptabilisé	(51)	(18)
Décalages permanents	56	50
Crédit d'impôt & réduction d'impôt	(85)	(92)
Écart de taux	(23)	24
Autres	1	(0)
Justification des écarts	(51)	(18)

Intégration fiscale

Le groupe n'a pas mis en œuvre d'intégration fiscale.

Document communiqué
au comité des
auditeurs légaux

2.7 Autres Informations

2.7.1 Effectifs

Le règlement ANC 2016-07 du 4/11/2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 28 décembre 2016 précise que l'effectif à mentionner est le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice déterminé comme la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile, ou de l'exercice comptable lorsque celui-ci ne coïncide pas avec l'année civile, liés à l'entreprise par un contrat de travail.

Cet effectif est donc uniquement celui des salariés et ne prend pas en compte l'importance de l'emploi au regard de la durée normale de travail au sein de l'entité.

L'effectif moyen des entreprises consolidées par intégration globale, s'analyse comme suit :

Effectif moyen interne	2020.01	2019.01
Effectif moyen interne	193	214
Cadres	24	24
Agents de maîtrise et techniciens	14	15
Employés	156	175

2.7.2 Engagements hors-bilan

Dans le cadre de sa participation au mouvement E. LECLERC, certaines des sociétés du groupe ont donné leur garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E. LECLERC.

De même certaines sociétés du groupe ont elles-mêmes reçu la garantie d'autres centres E. LECLERC pour leurs propres engagements financiers.

Les dettes financières du groupe sont garanties par des inscriptions immobilières, des nantissements de titres ou du fonds de commerce et par des cautions apportées par d'autres centres E. Leclerc.

2.7.3 Rémunération des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas servie car elle a pour effet de fournir des renseignements de caractère individuel.

2.7.4 Rémunération des commissaires aux comptes

Rémunérations des commissaires aux comptes (en €)	2020.01	2019.01
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	31 441	30 490
RIVIERE GAUDRIE ET AUTRES	19 434	18 815
EXCO ECAF	12 007	11 675
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes		

2.7.5 Parties liées

Transactions entre entreprises liées

Informations relatives aux transactions avec les entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle : nature des relations entre les entreprises liées, nature et éléments de ces opérations nécessaires à la compréhension du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie : NEANT

Transactions avec des parties liées

Transactions effectuées avec des parties liées qui ne sont pas internes au groupe consolidé lorsque celles-ci présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché : NEANT

Document soumis
au contrôle des
auditeurs légaux

